

Être métallos

ça change
le monde





Sélection photos : Daniel Mallette

Photos : Clément Allard, David Cantatore, Clairandrée Cauchy, Martin Courville, Annie Daigneault, Jocelyn Desjardins, Michel Elliott, Véronique Figliuzzi (Unifor), Daniel Harnois, Serge Jongué, Nicolas Lapierre, Jean Laverdière, Kim Leduc, Cathy Lessard, Sandra Lévesque, Daniel Mallette, Yves Rolland, archives La Presse, archives Métallos, Comité national autochtone des Métallos, SL 2423, SL 4466, SL 5778, SL 696L, SL 7065, SL 9005, SL 9291, SL 9414, SL 9490, SL 9599.

Révision : Maxime Collins

Mise en page : Anne Brissette

Table des matières

Introduction	5
Chapitre 1 – La naissance des Métallos du Québec	7
NOS ORIGINES	7
UNE IDENTITÉ QUÉBÉCOISE	9
UN DIRECTEUR FRANCOPHONE	10
JEAN GÉRIN-LAJOIE JETTE LES BASES DES MÉTALLOS DU QUÉBEC	10
L'assemblée annuelle	11
Le Métallo	11
Un programme d'éducation	12
Le français au travail	12
L'ÉMERGENCE DE L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE	12
Chapitre 2 – Des innovations Métallos	15
PARTICIPATION DES TRAVAILLEUR.EUSE.S À LA SST	15
L'ÉDUCATION PAR LES PAIRS	16
DES OUTILS ÉCONOMIQUES	18
QUELQUES AUTRES AVANCÉES	20
UNE SYNERGIE AVEC LA FTQ	21
Chapitre 3 – On change le monde depuis 10 ans, et ça continue!	23
CLAUSES « ORPHELIN »	23
UNE CONSTANTE : DU COMITÉ JEUNES DE LA FTQ À LA DIRECTION DES MÉTALLOS	26
PROTECTION DES RETRAITES EN CAS DE FAILLITE D'ENTREPRISE	27
MISSION : TRAVAILLEUR.EUSE.S LOBBYISTES !	28
PRÉVENTION POUR TOUS	29
LOI ANTI-BRISEURS DE GRÈVE AU FÉDÉRAL	32
VERRE : LA FIN DU GASPILLAGE	33
UNE CULTURE DE SOLIDARITÉ	34
Chapitre 4 – Dans notre syndicat en 2023-2024	37
NÉGOCIATIONS	37
Conflits	37
Contrats	40
SUR LE FRONT JURIDIQUE	42
Manac	42
Une meilleure formation pour les signaleur.euse.s	42
Reconnaissance d'un cancer professionnel au chemin de fer d'ArcelorMittal	42
Entreprises douteuses dans la sécurité privée	43
Un grief payant à Mine Matagami	43
Respect du syndicat chez Canadien Pacifique	44
PLUSIEURS ENJEUX DE SOCIÉTÉ	44
Travail migrant temporaire	44
Améliorer les conditions dans la signalisation	45
L'avenir de la forêt	45
À la défense de l'acier d'ici	46
RECRUTEMENT	46
Un syndicat pluriel	46
Conclusion	49
Votre équipe en 2023-2024	50

Introduction

Être métallos, c'est être combatif.ve, pragmatique, solidaire et résilient.e.

C'est se donner les moyens de ses ambitions, miser sur la force du nombre, tendre la main à ceux et celles qui en ont besoin. C'est choisir les batailles qui comptent, convaincu.e.s que l'action collective nous rend plus fort.e.s.

Être métallos, c'est ce que nous faisons depuis 1942, et depuis 1965 en tant que syndicat québécois.

Cette même année, Jean Gérin-Lajoie, premier directeur élu au suffrage universel des membres, a ouvert la première assemblée annuelle des Métallos du Québec. Il a articulé des principes qui guident encore aujourd'hui notre action syndicale : un syndicat revendicateur, qui défend la santé et la sécurité, qui met de l'avant la dignité des travailleur.euse.s, qui croit en l'importance de l'éducation syndicale et de l'information, qui fait respecter le droit de travailler en français et qui s'inscrit résolument dans la société québécoise. Il a mis au monde l'identité québécoise de notre syndicat.

Ça change le monde.

Fort.e.s de cette identité, en nous appuyant sur nos valeurs, nous transformons les milieux de travail. Nous faisons avancer les conditions de travail, prônons la participation des travailleur.euse.s à la prévention en santé et sécurité, et négocions des régimes de retraite et des assurances collectives. Nous imposons le respect, faisons reconnaître les lésions professionnelles et améliorons l'équilibre travail-vie personnelle. **Être métallos, ça change les milieux de travail.**

Nous changeons aussi le Québec et le Canada en mettant de l'avant des valeurs de solidarité, et surtout, en revendiquant de meilleures conditions pour les travailleur.euse.s et leurs familles. Avec nos confrères et consœurs du mouvement syndical, nous avons favorisé l'émergence d'un filet social : centres de la petite enfance, régime de retraite public, assurance médicament, assurance emploi, *Code du travail*, loi anti-briseurs de grève, et prévention en santé et sécurité. **Être métallos, ça change le Québec et le Canada.**



Le directeur québécois des Métallos, Dominic Lemieux, et son adjoint, Nicolas Lapierre.

Récemment, nous avons convaincu les élu.e.s d'améliorer plusieurs lois grâce à la mobilisation de nos membres : l'interdiction des clauses « orphelin », la protection des retraites en cas de faillite, les mécanismes de prévention dans tous les milieux de travail et la consigne sur les bouteilles de verre. **Être métallos, ça change des lois.**

Enfin, être métallos, ça change chacun.e d'entre nous, chaque militant.e, chaque travailleur.euse. Ça nous rend plus fort.e.s, plus conscient.e.s de l'impact de la solidarité, et de notre capacité à aider ceux et celles qui nous entourent. On comprend qu'ensemble, on change le monde. **Être métallos, ça change les gens.**



La naissance des Métallos du Québec

On célèbre cette année la 60^e assemblée annuelle. C'est un anniversaire important!

Notre syndicat québécois est réellement né avec la première assemblée annuelle en 1965, après presque 3 décennies de présence des United Steelworkers en sol québécois. Depuis cet acte fondateur, notre syndicat québécois a évolué au fil des assemblées annuelles suivantes, à travers nos luttes et nos membres, façonné par l'action syndicale de dizaines de milliers de militant.e.s, enraciné.e.s dans nos milieux de travail et déterminé.e.s à contribuer à l'évolution de la société québécoise.

En fait, notre syndicat est présent au Québec depuis 88 ans, avec les premières tentatives de syndicalisation à la Stelco en 1936 menées par le Steel Workers Organizing Committee (SWOC). Le Syndicat des Métallos est entré dans sa 82^e année d'existence depuis sa fondation officielle en 1942 sous le nom de Métallurgistes unis d'Amérique (United Steelworkers of America).

Cependant, ces anniversaires ne reflètent pas autant notre identité que celui de notre 60^e assemblée annuelle.

En 1965, il y a 60 ans, nous avons élu notre premier directeur québécois au suffrage universel des membres, avons organisé notre première assemblée annuelle, avons publié la première édition du journal *Le Métallo* et avons lancé notre premier programme complet de formation syndicale. Voilà autant de moments fondateurs réunis en une seule année, qui ont jeté les bases du syndicat que nous formons aujourd'hui.

Nos origines

Issu d'une tradition syndicale industrielle, le Syndicat des Métallos prône le regroupement de tou.te.s les travailleur.euse.s d'un milieu de travail au sein d'un même syndicat, contrairement aux syndicats qui visaient à regrouper uniquement des corps de métier précis.



Le premier directeur québécois des Métallos élu au suffrage universel des membres, Jean Gérin-Lajoie, ouvre la première assemblée annuelle des sections locales des Métallos du Québec le 7 décembre 1965, à Montréal.



Un groupe de travailleurs miniers à la mine d'East Malartic en Abitibi en 1950, alors que les tentatives de syndicalisation des Métallos se multipliaient dans les mines.



La section locale 2423 chez Novatube, dans le sud-ouest de Montréal, a célébré en mars 2023 son 80^e anniversaire. Elle a vu le jour en 1943, ce qui en fait la plus ancienne section locale active au Syndicat des Métallos. Pour l'occasion, les nouveaux et nouvelles travailleur.euse.s ont pu participer à une formation d'initiation au Syndicat, où il a notamment été question de son histoire, du rôle de l'exécutif, de l'importance de connaître sa convention collective et de la mobilisation.

Ce type de syndicalisme industriel, en phase avec la croissance des industries des années 1930, a connu un essor entre les 2 guerres mondiales.

C'est dans ce contexte qu'est né, en 1936, le Steel Workers Organizing Committee (SWOC), qui deviendra officiellement en 1942 les United Steelworkers of America, ou Métallurgistes unis d'Amérique. Dès 1936, l'organisation à l'origine des Métallos était déjà active au Québec (une première grève avait eu lieu en 1936 à la Stelco de la rue Notre-Dame à Montréal), mais il faudra attendre encore quelques années avant que le Syndicat des Métallos ne réussisse à s'y implanter pour de bon, ainsi que dans plusieurs autres usines¹.

Les Métallos ont progressivement pris racine dans le milieu industriel québécois, notamment à la Peck Rolling Mills de Montréal (devenue ensuite la Dosco), où la bataille pour la reconnaissance syndicale et pour la perception des cotisations a duré 10 ans, soit jusqu'en 1950². Cette première

section locale, la SL 2173, a plus tard été intégrée, lorsque l'entreprise a été rachetée par Dosco, à la SL 2423 chez Canadian Tube (syndiquée en 1941 avec le SWOC³). La section locale 2423, chez Novatube, est donc aujourd'hui la plus ancienne section locale québécoise encore en activité.

Après de nombreuses difficultés dans les années 1930, l'implantation commence en 1940, avec des vagues de syndicalisation dans l'industrie de l'acier à Montréal, à Saint-Jean-sur-Richelieu et à Joliette. Cependant, c'est au cours de la décennie suivante qu'on assiste à un véritable essor. En 10 ans, le nombre de membres double pour atteindre 11 000 en 1959⁴. La syndicalisation se poursuit dans le sud du Québec, puis s'étend aux mines du Nord-Ouest, de la Côte-Nord, d'abord à Havre-Saint-Pierre, ainsi que de la Gaspésie, avec la Gaspé Copper Mines à Murdochville.

La syndicalisation est difficile. Nos prédécesseur.e.s ont mené des combats acharnés pour obtenir la reconnaissance syndicale, conclure des ententes sur la perception des cotisations syndicales et lutter contre des syndicats de boutique pilotés par les employeurs.

L'exemple le plus marquant de ces luttes pour la syndicalisation reste sans doute la grève de Murdochville en 1957, déclenchée devant le refus de la compagnie et du gouvernement de reconnaître un syndicat Métallos.

Cette grève de sept mois mobilisera la toute nouvelle centrale syndicale FTQ issue de la fusion de deux fédérations aux traditions syndicales différentes, les syndicats industriels et de métier, internationaux et canadiens :

« La grève de Murdochville, déclenchée peu après la création de la FTQ en 1957, va permettre de cimenter les différentes composantes de la nouvelle centrale⁵. »

La grève de Murdochville consacre en quelque sorte la naissance de la FTQ comme centrale syndicale québécoise.

3. *Ibid.*, p. 49.

4. *Ibid.*, p. 65.

5. Bernard DANSEREAU, « Des pratiques syndicales qui évoluent avec la société », dans Yves BÉLANGER, Robert COMEAU et Céline MÉTIVIER (dir.), *La FTQ, ses syndicats et la société québécoise*, Montréal, LUX, 2001, pp. 26 à 36, PDF, en ligne : http://classiques.uqac.ca/contemporains/comeau_robert/FTQ_syndicats_societe_qc/FTQ_syndicats_societe_qc.pdf (consulté le 27 septembre 2024).

1. Jean GÉRIN-LAJOIE, *Les Métallos, 1936-1981*, Montréal, Éditions du Boréal Express, 1982, p. 9, PDF, en ligne : https://www.metallos.org/site/assets/files/3753/jean-gerin-lajoie-les_metallos-1936-1981_lr.pdf (consulté le 27 septembre 2024).

2. *Ibid.*, note 1, p. 31.



Marche d'appui aux grévistes de Murdochville le 7 septembre 1957. Plus de 7000 manifestant.e.s de partout au Québec viennent soutenir les grévistes qui militent notamment pour la reconnaissance de leur syndicat Métallos. Cette mobilisation est la première d'envergure de la toute nouvelle Fédération des travailleurs du Québec, issue de la fusion de deux courants distincts du syndicalisme québécois. Elle consacre en quelque sorte la naissance de la FTQ, alors que les militant.e.s de divers horizons sont uni.e.s dans l'action, pour résister aux politiques antisyndicales de la Gaspé Copper Mines (Noranda) et du gouvernement Duplessis.

Une identité québécoise

Les années 1960 marquent l'affirmation des Métallos du Québec. Jusque-là, la syndicalisation et la vie syndicale se déroulaient principalement en anglais. Le représentant métallo Émile Boudreau en témoigne :

«Au point de vue pratique [...] il y avait le problème de la traduction qui se posait, non seulement parce qu'il fallait transiger en anglais avec toutes les compagnies avec lesquelles nous faisons affaire, mais aussi parce que les communications de notre Union, tant sur le plan régional que canadien, se faisaient en anglais. Au point que, dans le temps [...], je conseillais moi-même aux membres des syndicats locaux que je parvenais à mettre sur pied d'élire aux différents postes de dirigeants, [...] des travailleurs qui pouvaient au moins *comprendre* l'anglais⁶. »

La création d'un district québécois marque un tournant décisif dans l'enracinement des Métallos au Québec, car elle a ouvert la voie à l'utilisation courante du français. Jusqu'en 1965, les Métallos du Québec avaient toujours été dirigé.e.s par des anglophones unilingues.



Le métallo Émile Boudreau a été représentant syndical chez les Métallos de 1951 à 1977, pour ensuite fonder le Service de la santé et la sécurité de la FTQ. Mineur chez Normétal en Abitibi, il devient secrétaire de l'Association des employés en 1944, et son groupe décide de rejoindre les Métallos en 1950. Il a aussi été coordonnateur régional des Métallos sur la Côte-Nord et directeur adjoint du syndicat. On lui doit de grands pans de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* de 1979.

De 1947 à 1957, c'est J.C. Nicholson qui dirige le District 5, qui englobe les Maritimes et le Québec, à partir de son bureau de Sidney en Nouvelle-Écosse. Ses visites au Québec se font rares. En 1957, le directeur canadien des Métallos William (Bill) Mahoney reprend directement la responsabilité des métallos du Québec, bien que les membres du Québec soient toujours rattaché.e.s (théoriquement) au District 5 avec les Maritimes. Mahoney confie ensuite la gestion à un coordonnateur régional pour le Québec, Pat Burke⁷.

6. Émile BOUDREAU, « De la rue des Anglais aux Métallurgistes-Unis: Le Québec et la lutte des langues », *Liberté*, n° 2, vol. 6, 1964, p. 134, PDF, en ligne: <https://www.erudit.org/fr/revues/liberte/1964-v6-n2-liberte1433582/59905ac.pdf> (consulté le 27 septembre 2024).

7. J. GÉRIN-LAJOIE, *op. cit.*, note 1, p. 104-105.



Ouverture du bureau des Métallos à Sept-Îles en 1953. On reconnaît notamment l'organisateur syndical Joe Rankin, à gauche, qui a contribué à syndiquer le secteur minier, le représentant syndical Émile Boudreau, au centre, tout juste à côté de Jean Gérin-Lajoie avec les lunettes, et de Pat Burke, alors coordonnateur régional des Métallos, dans les marches.

Celui-ci est décrit comme un « leader syn/dical dynamique qui manifeste une sympathie réelle pour les Québécois francophones »⁸. Burke est élu en 1961 à la tête du District 5, sur la promesse de créer un district autonome pour le Québec. Il remporte l'élection grâce à l'appui massif des sections locales du Québec, en faveur d'une telle création, malgré l'opposition du directeur sortant, qui lui est appuyé massivement par les métallos des Maritimes, généralement opposés à un district québécois.

Quelques jours seulement après les élections de mai 1961, le Bureau exécutif international des Métallos crée le district québécois le 1^{er} juin 1961. Jean Gérin-Lajoie se livre alors à la réflexion suivante : « Depuis cette date les Métallos québécois ont toujours voté en nombre important quand leurs intérêts étaient en jeu⁹ ».

Un directeur francophone

À l'approche des premières élections du tout nouveau district québécois en 1965, Pat Burke fait face à un défi de taille : d'origine irlandaise et natif d'un village près de Hull, il « baragouine » le français plus qu'il ne le parle¹⁰, ce qui ne passe plus.

Dans son livre sur l'histoire des Métallos, Jean Gérin-Lajoie expose ainsi le problème, tout en reconnaissant en Pat Burke un ardent militant et un excellent leader¹¹ :

« Nous étions plusieurs à penser que le directeur québécois devait pouvoir communiquer en français, dans un syndicat dont la vie interne se déroulait presque totalement en français et dont plusieurs militants revendiquaient avec passion l'usage du français dans les usines et dans les

négociations, et les droits du Québec dans la vie politique. [...] Les exigences de démocratie syndicale imposaient l'usage du français chez le directeur élu : dans les contacts avec les membres et avec les militants ; dans la direction des représentants ; et dans le rôle public de ce qui était devenu, sous [la] direction [de Pat Burke] le plus important syndicat industriel du Québec. »

Pat Burke choisit finalement de ne pas se représenter et appuie la candidature de Jean Beaudry, perçu comme plus proche du directeur du district ontarien et du directeur canadien. L'élection opposera donc Jean Beaudry à Jean Gérin-Lajoie, dont le principal engagement électoral est la tenue d'une assemblée annuelle des sections locales Métallos du Québec.

Cette élection est perçue comme une lutte pour l'affirmation nationale du Québec, comme le relate Jean Gérin-Lajoie, toujours dans son livre sur l'histoire des Métallos :

« Notre proposition d'une assemblée québécoise était vue comme une menace à l'autorité morale de l'assemblée canadienne : l'affirmation de l'identité québécoise se heurtait à l'affirmation de l'identité canadienne. C'est ainsi que les militants québécois l'ont perçu. La promesse et sa réalisation de tenir une assemblée annuelle des Métallos québécois correspondait à un besoin profond¹². »

Jean Gérin-Lajoie jette les bases des Métallos du Québec

Élu en février 1965 avec une courte majorité de 53 %, dans un scrutin où 77 % des quelque 17 000 métallos du Québec ont voté, Jean Gérin-Lajoie prend les rênes du District 5 avec aplomb. Il occupera cette fonction jusqu'à son départ en 1981 et contribuera à forger l'ADN de notre organisation.



La première assemblée annuelle des Métallos, promise par Jean Gérin-Lajoie lors de sa campagne pour l'élection à la tête du district, a réuni 125 délégué.e.s à l'hôtel Windsor de Montréal, les 6 et 7 décembre 1965. On reconnaît au lutrin le directeur québécois des Métallos, Jean Gérin-Lajoie.

8. Jean-Marc Ptotte, « Un microcosme du Québec », dans Yves Bélanger, Robert Comeau et Céline Métivier (dir.), *La FTQ, ses syndicats et la société québécoise*, Montréal, LUX, 2001, p. 175.

9. J. GÉRIN-LAJOIE, *op. cit.*, note 1, p. 159.

10. J.-M. PIOTTE, *op. cit.*, note 8, p. 175.

11. J. GÉRIN-LAJOIE, *op. cit.*, note 1, p. 160.

12. *Ibid.*, p. 164.

Jean Gérin-Lajoie a été l'un des principaux artisans, sinon le principal, de la transformation de notre syndicat. Il a saisi toute l'importance de la langue française dans un syndicat dont la vie interne se déroulait de plus en plus en français, et où les militant.e.s revendiquaient avec passion l'usage du français dans les usines, dans les négociations, et pour la reconnaissance des droits du Québec sur la scène politique. L'année 1965 est riche en moments fondateurs.

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

Fidèle à son principal engagement électoral, Jean Gérin-Lajoie organise la première « assemblée annuelle des locaux Métallos du Québec » les 6 et 7 décembre 1965 à l'hôtel Windsor de Montréal.

Il conçoit cet événement comme un exercice démocratique pour rapprocher l'action syndicale des membres : « La réunion d'aujourd'hui et de demain est un rouage essentiel à nos efforts et à notre volonté de rapprocher notre syndicalisme de plus en plus près de ses membres. Le syndicalisme appartient d'abord aux travailleurs et, dans tous nos efforts pour le faire progresser, il ne faut pas oublier l'importance de son contrôle par les travailleurs, au point de départ et au point d'arrivée¹³. »

L'événement était attendu : 125 délégué.e.s des syndicats québécois y assistent, soit 5 fois plus que le nombre de délégué.e.s québécois.es présent.e.s à l'assemblée canadienne de l'année précédente.

Jean Gérin-Lajoie prend soin dans son rapport de bien situer l'assemblée annuelle dans la structure des Métallos et du mouvement syndical au sens large :

« La fonction de l'assemblée annuelle des locaux du Québec n'est pas de rivaliser avec le congrès canadien d'orientation, ni la convention internationale des Métallos, ni le congrès de

la FTQ, ni les réunions des conseils du travail de Montréal ou d'ailleurs [aujourd'hui appelés les conseils régionaux FTQ]. »

« Le véritable rôle d'une assemblée annuelle est un rôle consultatif et la vraie autorité d'une assemblée annuelle est une autorité morale. Son rôle n'est pas de gouverner et son autorité n'est pas constitutionnelle. La base du syndicalisme dans un secteur industriel reste le syndicat local. Et au-dessus du syndicat local, la seule autorité constitutionnelle est la convention internationale; la seule autorité administrative est celle du directeur élu. [...] Le but d'une réunion annuelle n'est donc pas d'ajouter un rouage de plus à une machine déjà complexe : il est plutôt de faire mieux fonctionner les rouages existants en les rapprochant des membres¹⁴. »

LE MÉTALLO

En 1965, le journal *Le Métallo* voit le jour, succédant ainsi au *Steel Labor*, un journal qui contenait quelques pages traduites, souvent dans un mauvais français, comme le souligne Émile Boudreau¹⁵.



Le ministre des Ressources naturelles du gouvernement libéral de Jean Lesage, René Lévesque, lors d'une rencontre avec des métallos du secteur minier à Val-d'Or en 1965. Deux ans plus tard, il allait claquer la porte du Parti libéral pour fonder le Mouvement souveraineté-association.

La première édition du journal *Le Métallo*, publiée en janvier 1965 et destinée initialement aux métallos du secteur minier. La publication a rapidement été élargie pour être distribuée à tou.te.s les membres du Syndicat, comme c'est encore le cas aujourd'hui.

13. Jean GÉRIN-LAJOIE, premier Rapport du directeur à la première assemblée annuelle des locaux du Québec, 1965, p. 1.

14. *Ibid.*, p. 5.

15. É. BOUDREAU, *op. cit.*, note 6, p. 134.

À ses débuts, *Le Métallo* s'inspire du journal *Le Piquet*, publié lors d'une grève de 8 semaines à la mine Manitou-Barvue à Val-d'Or en 1963 et 1964. Devant le succès de la publication, un groupe de militant.e.s, avec le représentant Roger Bédard, décide de lancer *Le Métallo*, d'abord destiné aux mineurs du Nord-Ouest et de la Côte-Nord, et financé par une cotisation spéciale. Les deux premières éditions sont ainsi distribuées dans ces deux régions minières¹⁶.

Puis, en août 1965, financé par le syndicat international, *Le Métallo* est distribué à l'ensemble des membres québécois.e.s. À l'époque, la publication était mensuelle.

UN PROGRAMME D'ÉDUCATION

En 1965, le programme d'éducation syndicale connaît un véritable essor.

En 1964, le Syndicat avait créé un poste dédié à l'éducation syndicale, qu'il avait confié à Robert Lévesque. « C'était le premier poste de ce genre créé au sein de la FTQ. L'impact de ce geste a été considérable. La demande pour ses services a été immédiate et elle a surgi simultanément de tous les coins et de toutes les régions du Québec¹⁷ », se souvient Jean Gérin-Lajoie.

Il faut dire que la formation en français au Québec était auparavant « rare et dispersée¹⁸ ». Dès l'arrivée de Robert Lévesque, le programme de formation syndicale a pris de l'ampleur. En 1965 seulement, 1760 personnes ont assisté à l'une ou l'autre des séances de formation données sur la Côte-Nord, en Abitibi, en Montérégie, en Gaspésie, à Montréal, à Salaberry-de-Valleyfield, à Québec, à Sorel, dans Charlevoix, etc.¹⁹.

On voyait déjà se dessiner ce qui allait devenir le programme d'éducation syndicale Métallos. On souhaitait déjà en 1965 former des « animateur.trice.s syndicaux et syndicales »,



Formation du Syndicat des Métallos, dans les années 1960, avec le premier responsable du Service de l'éducation Robert Lévesque, nommé en 1964.

16. Jean. GÉRIN-LAJOIE, *Les Métallos*, 1936-1981, note 1, p. 147.

17. *Ibid.*, p. 150.

18. J.-M. PIOTTE, *op. cit.*, note 8, p. 175.

19. J. GÉRIN-LAJOIE, *op. cit.*, note 13, p. 32-33.



Une douzaine de métallos participaient en mars dernier à la rencontre annuelle des comités de francisation de la FTQ. Les Métallos ont joué un rôle de premier plan pour avoir le droit de négocier des conventions collectives en français et pour travailler en français.

c'est-à-dire des militant.e.s formé.e.s pour dispenser à leur tour de la formation syndicale²⁰. Toutefois, il faudra attendre les années 1970 pour que cette idée se concrétise pleinement... Nous y reviendrons un peu plus tard.

LE FRANÇAIS AU TRAVAIL

À la même époque, le Syndicat des Métallos mène la lutte pour l'utilisation du français au travail, en particulier auprès des compagnies américaines.

« Les syndicats locaux des Métallos ont aussi joué un rôle de pionnier dans le mouvement visant la reconnaissance du français comme langue de travail [...] Avant les années soixante, dans les entreprises dirigées par des anglophones, c'était souvent l'anglais qui prédominait²¹. »

Entre 1957 et 1964, plusieurs syndicats locaux soulèvent le problème. Faisant écho à ces revendications, le nouveau *Code du travail* adopté en 1964 permet à un syndicat accrédité de « choisir la langue du texte officiel de la convention ». Les Métallos ont été nombreux à profiter de cette nouvelle possibilité!

« Ainsi, en 1965, le Syndicat des Métallos exige de *Noranda Mines* de négocier en français. Le comité de négociation patronal se retire, ses membres ne parlant que l'anglais. Quelques semaines plus tard, il revient à la table de négociation avec un avocat francophone et, évidemment, bilingue, qui joue à la fois le rôle de porte-parole patronal et de traducteur pour les patrons. Un an plus tard, à la *Gaspé Copper Mines*, le même scénario se produit²². »

L'émergence de l'identité québécoise

Jean Gérin-Lajoie s'est imposé en ardent défenseur du fait français au sein de la FTQ et dans l'ensemble de la société québécoise. En 1969, il a fait adopter au Congrès de la FTQ, avec l'appui de Fernand Daoust du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), une « politique d'unilinguisme ». Cette politique stipulait que le français devait être la langue

20. *Ibid.*, p. 35.

21. J. GÉRIN-LAJOIE, *op. cit.*, note 1, p. 142.

22. J.-M. PIOTTE, *op. cit.*, note 8, p. 168.



Le Syndicat des Métallos a été l'un des premiers syndicats à prendre position pour la souveraineté du Québec, lors de l'assemblée annuelle de 1972, à la suite d'une résolution ayant recueilli l'appui de 78 % des délégué.e.s.

officielle du Québec, la langue de travail au Québec et la langue d'enseignement pour tou.te.s les immigrant.e.s²³.

Sous la direction de Jean Gérin-Lajoie, le Syndicat des Métallos a contribué à l'émergence d'un syndicalisme industriel résolument québécois en défendant le français, notamment comme langue du travail, et en soutenant le mouvement souverainiste.

Lors de l'assemblée annuelle de 1972, les Métallos ont officiellement appuyé l'idée d'un Québec souverain. Plus tard, en 1978, toujours dans une assemblée annuelle, ils ont soutenu « la souveraineté politique du Québec accompagnée d'une association économique avec le Canada comme constituant un objectif souhaitable²⁴ ». D'ailleurs, plusieurs métallos ont milité au sein du Parti québécois à cette époque.



Le premier directeur québécois des Métallos, Jean Gérin-Lajoie, est à l'origine des principes fondamentaux qui guident le Syndicat des Métallos au Québec depuis plusieurs décennies. On lui doit une part importante de la philosophie qui nous anime encore aujourd'hui, basée sur l'importance de l'éducation et de l'information, et où se côtoient pragmatisme et combativité ainsi qu'engagement citoyen et engagement politique.

En 1980, une délégation des Métallos a participé massivement et « avec enthousiasme » au congrès spécial de la FTQ qui a recommandé le OUI au référendum. Lors de l'assemblée annuelle de la même année, une résolution a été adoptée pour que le Syndicat « appuie sans réserve le Parti québécois à la prochaine élection provinciale ».

Il faut dire que dès son arrivée au pouvoir en 1976, le Parti québécois a mis en place plusieurs réformes favorables aux travailleur.euse.s, comme la loi anti-briseurs de grève dans le nouveau *Code du travail*, ainsi que des mécanismes de prévention en santé et sécurité du travail, sur lesquels nous reviendrons.

Sur le site Internet de la FTQ, les notes biographiques sur Jean Gérin-Lajoie indiquent qu'« il a été l'un des plus importants défenseurs, au sein de la FTQ, de la social-démocratie et de la souveraineté du Québec²⁵ ».

On peut ajouter qu'il a légué aux Métallos une culture de militantisme syndical à la fois combatif et pragmatique, ancré dans la réalité des membres et soucieux de faire évoluer la société québécoise au bénéfice des travailleur.euse.s.



Jean Gérin-Lajoie assistait à la 50^e assemblée annuelle des Métallos en 2014 à Montréal. On le voit ici aux côtés de Clément Godbout, qui lui a succédé comme directeur québécois des Métallos en 1981.

23. *Ibid.*, p. 169.

24. J. GÉRIN-LAJOIE, *op. cit.*, note 1, p. 235-236.

25. Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, « Jean Gérin-Lajoie 1928-2020 », en ligne : <https://ftq.qc.ca/jean-gerin-lajoie-1928/> (consulté le 27 septembre 2024).

Des innovations Métallos



Le confrère Tshakapesh Jérôme, membre du comité national autochtone, a remis au nom de ce dernier un don de 1200 \$ à l'organisme Tolba, de la communauté abénakise d'Odanak, qui projette d'ouvrir une école primaire pour les enfants de la communauté. Ce sera « une école à notre image pour nous assurer que les jeunes apprennent ce que cela signifie d'être Autochtone, mais surtout Abénakis.e », a expliqué Nicole O'Bomsawin du collectif à l'origine du projet d'école, qui reçoit le don, dont la moitié est issue de la vente de bijoux autochtones par la consœur Lucie Rochon.

Depuis son implantation au Québec, la création du district québécois et la tenue de la première assemblée annuelle, le Syndicat des Métallos a joué un rôle clé dans l'évolution du mouvement syndical, des milieux de travail et de la société québécoise.

Voici un survol de quelques-unes des innovations auxquelles nous avons contribué ou que nous avons carrément mis au monde, pour certaines.

Participation des travailleur.euse.s à la SST

Les Métallos ont toujours été à l'avant-garde en matière de santé et sécurité. Plusieurs des principes consacrés dans la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) de 1979, et maintenus dans celle de 2021, s'inspirent directement de l'action syndicale des Métallos. Ces avancées découlent de luttes acharnées dans nos milieux de travail, de demandes d'enquêtes ainsi que de clauses introduites dans nos conventions collectives. C'est le cas du droit de refuser un travail dangereux et de la mise en place de comités paritaires de santé et sécurité.

Prenons l'exemple du droit de refus. En 1960, des mineurs de la Campbell-Chibougamau¹ avaient refusé de descendre sous terre en raison d'un excès de dynamite entreposé par

l'employeur. Leur refus de travailler a duré trois jours, jusqu'à ce qu'une entente entre le syndicat et l'employeur soit conclue pour réduire le stock. Le syndicat a alors déposé un grief pour réclamer le salaire perdu par les 350 mineurs, et l'affaire a été soumise à l'arbitrage.

Dans sa décision, le conseil arbitral a été particulièrement éloquent : « Il n'y a aucune loi au monde qui puisse obliger un ouvrier à exécuter un travail dans des conditions où sa vie est sérieusement exposée, surtout si ces conditions sont la résultante de l'acte volontaire du patron². »

En 1962, le droit de refus faisait son apparition dans une première convention collective, à la Dominion Structural Steel de Montréal. Par la suite, ce droit a été intégré dans des dizaines de conventions collectives Métallos³ avant d'être reconnu dans la LSST de 1979.

Il en va de même pour les comités conjoints de santé et sécurité (comités paritaires), qui ont été introduits dans plusieurs conventions collectives des Métallos dans les années 1960 et 1970, notamment dans les secteurs de la métallurgie et des mines. Ce modèle de comités paritaires a inspiré les mécanismes de prévention instaurés dans la LSST.

À cette période, plusieurs conflits de travail Métallos avaient porté sur des enjeux de santé et sécurité, dont la célèbre grève de l'amiante en 1975. Des enquêtes ont également révélé les difficultés des sections locales à obtenir de l'information sur les contaminants présents dans les milieux de travail ainsi que sur les circonstances de plusieurs accidents graves, voire mortels.

Ces luttes, revendications et grèves ont préparé le terrain pour l'adoption de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* en 1979 par le gouvernement du Parti québécois. Les Métallos ont été l'un des moteurs du mouvement syndical ayant mené



Ce n'est pas d'hier que les Métallos et la FTQ ont le souci de former leur monde pour la prévention en santé et sécurité du travail.

1. Jean GÉRIN-LAJOIE, *Les Métallos, 1936-1981*, Montréal, Éditions du Boréal Express, 1982, p. 138, PDF, en ligne : https://www.metallos.org/site/assets/files/3753/jean-gerin-lajoie-les_metallos-1936-1981_lr.pdf (consulté le 8 octobre 2024).

2. *Loc. cit.*

3. *Ibid.*, p. 190.



Vigile devant l'Assemblée nationale à la mémoire des personnes décédées au travail. Chaque année, le 28 avril, on se recueille à la mémoire des personnes décédées à la suite d'une lésion professionnelle.

à cette loi, laquelle reprend plusieurs éléments déjà présents dans nos conventions collectives, dont le droit de refus et les mécanismes de prévention qui impliquent la participation des travailleur.euse.s.

On reconnaît d'ailleurs dans cette loi une forte influence d'Émile Boudreau, représentant syndical chez les Métallos de 1951 à 1977, qui a ensuite fondé le Service de la santé et la sécurité de la FTQ.

Ce dernier a littéralement rédigé d'importantes parties de la LSST, comme l'a révélé Pierre Marois, alors ministre péquiste du Développement social et responsable de la loi, lors de l'éloge funèbre d'Émile :

« Si les travailleurs disposent aujourd'hui du droit de refus, du retrait préventif, du droit de siéger à des comités paritaires d'entreprise, du droit de cogérer la CSST, ils le doivent tellement à Émile... Oui, il a, de sa plume, écrit des parties de cette loi⁴. »

Pionnier.ère.s en matière de santé et sécurité du travail, les Métallos continuent d'être actifs et actives sur ce front. Au fil des décennies, ils et elles ont milité au fédéral pour un



L'encadreur Luc Lallier au micro lors de l'assemblée annuelle de 2016. Ce dernier a grandement contribué au maintien de standards de qualité de la formation dispensée au Syndicat des Métallos. Luc Lallier a pris sa retraite en 2020 et c'est Stéphane Brodeur qui lui a succédé dans ce rôle..

4. Tiré de l'éloge funèbre que Pierre Marois a fait parvenir à la famille d'Émile Boudreau.

durcissement du *Code criminel* afin de tenir responsables les entreprises et les patrons en cas de négligence criminelle, avec succès. Leur implication dans la récente bataille pour une réforme de la LSST et de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP) s'inscrit dans cette même lignée de défense des droits des travailleur.euse.s, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

L'éducation par les pairs

Dès ses débuts au Québec, le Syndicat des Métallos a compris que l'éducation syndicale représentait un défi de taille, mais ô combien nécessaire dans un syndicat regroupant autant de corps de métiers différents. Les premiers cours étaient souvent conçus en anglais, et les francophones qui souhaitaient acquérir une formation syndicale plus complète devaient le faire dans cette langue.

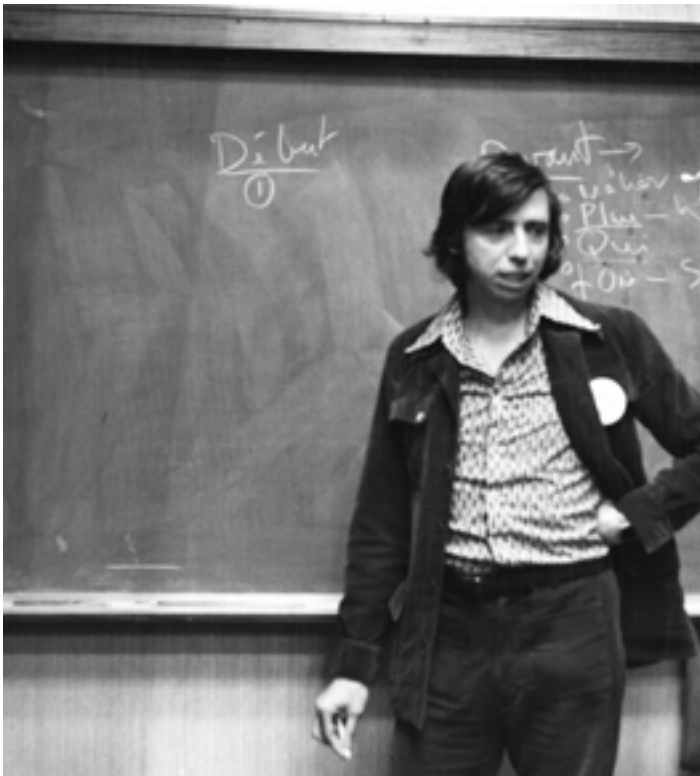
Dès 1965, Jean Gérin-Lajoie a saisi l'importance de l'éducation pour renforcer l'organisation et l'action syndicale, tout particulièrement dans un syndicat industriel. Il parlait déjà de créer une équipe de formateur.trice.s syndicaux et syndicales, qu'on appelait alors « animateur.trice.s », afin de multiplier les formations dans les milieux de travail. À cette époque, un.e permanent.e coordonnait la formation et faisait généralement appel à des expert.e.s, qui avaient recours à des méthodes traditionnelles d'enseignement plutôt magistrales. Il a fallu attendre une dizaine d'années avant que l'intuition de Jean Gérin-Lajoie de recourir à des travailleur.euse.s pour en former d'autres puisse se concrétiser.

En 1975, l'embauche de Michel Blondin comme responsable de l'éducation a véritablement lancé cette grande aventure qui allait devenir le projet éducatif des Métallos et, plus largement, celui de la FTQ. Le directeur Jean Gérin-Lajoie lui a confié le mandat de mettre sur pied un système d'éducation par les pairs. Le syndicat connaissait alors une croissance rapide, et les nouveaux et nouvelles militant.e.s arrivaient en grand nombre. Contrairement aux générations précédentes qui s'étaient formées lors des longues batailles de syndicalisation, entre autres au sein du groupe Noranda, les nouveaux et nouvelles militant.e.s étaient moins expérimenté.e.s. La formation devenait d'autant plus importante.

Michel Blondin, qui venait de la sociologie et du travail social, a d'abord travaillé comme organisateur communautaire dans Saint-Henri, quartier qui abritait plusieurs usines Métallos, avant de devenir coopérant en Bolivie, où il a découvert les méthodes d'alphabétisation du célèbre pédagogue brésilien Paulo Freire. Inspiré par cette approche, il a élaboré le système d'éducation des Métallos.

L'approche pédagogique repose sur deux principes fondateurs : la formation par les pairs, où des travailleur.euse.s forment leurs collègues, et la conscientisation, une démarche qui part du vécu des participant.e.s pour construire de nouveaux apprentissages.

Le premier responsable du Service de l'éducation de la FTQ, Jean-Pierre Bélanger, embauché en 1974 tout juste avant Michel Blondin, s'était vu confier un mandat similaire à celui du métallo et lui propose donc de faire équipe. Ensemble, ils



Michel Blondin a été responsable du Service de l'éducation de 1975 à 1989. On lui doit le développement de notre projet éducatif, qui guide encore aujourd'hui notre système d'éducation.

mettent sur pied un comité réunissant les responsables de l'éducation de plusieurs syndicats affiliés à la FTQ. De cette collaboration est né le premier cours de délégué.e.s, commun à tous les syndicats de la FTQ, cours qui est encore d'actualité après de légères mises à jour et demeure la formation phare des programmes d'éducation syndicale.

Cette formation, mise en place par les Métallos et la FTQ, rompait avec les cours magistraux traditionnels jusqu'alors très répandus dans le milieu syndical, autant à la FTQ que dans les autres centrales syndicales québécoises et au Canada anglais. Le nouveau projet éducatif misait sur l'interaction et s'appuyait sur l'expérience des participant.e.s pour introduire ensuite de nouveaux concepts. On utilisait aussi des techniques modernes de pédagogie active, telles que les jeux de rôle, les analyses de cas et les ateliers, qui rapprochaient les formations des situations réelles. L'objectif était de préparer les participant.e.s à mettre en pratique ce qu'ils apprenaient dès leur retour sur leurs lieux de travail, dans le feu de l'action.

Sitôt le cours de délégué.e.s mis sur pied, le comité s'est attaqué à la pièce maîtresse du système: la formation des formateur.trice.s. Au Canada anglais, on demande alors aux futur.e.s formateur.trice.s syndicaux et syndicales d'acquérir une formation universitaire préalable avant de leur fournir les outils pour dispenser la formation syndicale. Une telle exigence rebute l'équipe de Michel Blondin et Jean-Pierre Bélanger, puisqu'elle apparaît comme un repoussoir. Le comité de formation de la FTQ retient une autre approche, qui prévaut encore à ce jour pour les formations dispensées aux formateur.trice.s des différents syndicats affiliés: on mise sur une formation intensive d'une semaine, où les futur.e.s formateur.trice.s sont directement plongé.e.s dans

l'action, sous la supervision de Michel Blondin, et plus tard, de Marie-Danielle Lapointe.

L'entrée en scène d'un encadreur chez les Métallos, qui intervient tout particulièrement au moment de la préparation des formations et de la rétroaction en cours de route, vient rapidement compléter le cheminement des formateur.trice.s... L'encadrement, longtemps assuré par Luc Lallier et ensuite par Stéphane Brodeur, est effectivement une pierre angulaire du système d'éducation des Métallos. Il permet de jeter un regard extérieur sur la dynamique de groupe et de maintenir des standards de qualité uniformes pour les différents cours dispensés dans l'organisation. Ce système garantit que les formateur.trice.s continuent d'apprendre et de se perfectionner.

Un autre jalon important de la formation est la création du cours en santé et sécurité. En 1976-1977, Michel Blondin et Émile Boudreau, permanent syndical aguerri en santé et sécurité, réunissent pendant une semaine d'autres militant.e.s de la santé et sécurité pour concevoir le tout premier cours, avant même l'adoption de la LSST. Basé sur des expériences vécues entre autres par les dirigeant.e.s des sections locales de l'amiante sortant d'une grève sur la santé et sécurité, ce cours est par la suite étendu à l'ensemble de la FTQ et modifié à la lumière de la nouvelle loi.

Les formations Métallos, tant dans leur création que dans leur déroulement, s'appuient sur l'expérience syndicale et le vécu des participant.e.s afin d'enrichir collectivement nos connaissances pour ensuite les transposer dans l'action.

La «recette» Métallos en éducation, qui est aussi devenue celle de la FTQ, a traversé les époques sans prendre une ride. Elle a évolué au gré des défis syndicaux: formation en économie, négociations, enjeux sociaux, égalité, droits de la personne, etc.

Avec la pandémie, on a également assisté à l'émergence des formations en ligne. Il aurait été facile de tout jeter aux oubliettes et de migrer vers des webinaires et des conférences virtuelles, ce qui à nos yeux se serait apparenté à de l'enseignement magistral moderne. Notre équipe a plutôt travaillé de manière à respecter les principes pédagogiques de base des Métallos, et ce, même en ligne. Alors que la majorité des formations sont maintenant de retour «en présentiel», le recours à des outils numériques, en complément de notre projet pédagogique, a fait ses preuves et permet, dans des situations particulières, de faire tomber des barrières à la participation de certain.e.s membres.

Le calendrier de l'éducation 2024 prévoyait d'ailleurs quelques formations de base en ligne, dans le respect des principes pédagogiques des Métallos. Des formations express virtuelles, comme celle sur les contraintes thermiques, sont aussi offertes gratuitement aux membres Métallos, à leurs familles, à d'autres affilié.e.s ainsi qu'à la société civile. L'objectif est de démocratiser la formation sur certains enjeux et de contribuer à la justice sociale en rendant ces cours accessibles au plus grand nombre.

Des capsules éducatives en ligne destinées aux dirigeant.e.s des sections locales et au personnel des Métallos, portant sur des éléments juridiques ou plus spécialisés, sont également proposées. Nous visons ainsi à amorcer la prise en charge



L'équipe des formateur.trice.s Métallos, lors d'une formation de perfectionnement le 25 avril dernier. On reconnaît aussi sur la photo Michel Blondin et Marie-Danielle Lapointe, qui ont tou.te.s deux été responsables du service, avec l'actuelle titulaire du poste Maude Raïche, l'encadreur retraité Luc L'Allier, ainsi que le directeur Dominic Lemieux et son adjoint Nicolas Lapierre.

de l'éducation continue des militant.e.s et à développer une offre de formation adaptée.

Bien que les moyens de formation aient évolué au cours des dernières années, les fondements de l'approche pédagogique demeurent les mêmes : une formation par les pairs, ancrée dans l'expérience du groupe et orientée vers l'action syndicale.

Ce projet éducatif a permis de développer le potentiel de générations de militant.e.s, de renforcer leur sentiment d'appartenance à notre syndicat et à la FTQ, de nourrir la fierté d'être Métallos, et de donner à notre organisation syndicale la force qu'on lui connaît.

Des outils économiques

En tant que syndicat regroupant uniquement des travailleur.euse.s du secteur privé, nos membres et les milieux de travail dans lesquels ils et elles évoluent sont particulièrement sensibles aux aléas de l'économie.

Le profil de nos membres a d'ailleurs suivi l'évolution de l'économie québécoise. Dans le secteur des services, il y a de moins en moins d'emplois dans la grande industrie, et de plus en plus d'emplois dans les petites et moyennes entreprises. Cette évolution des milieux de travail que nous représentons et les fortes pressions économiques qu'ils ont subies ont vraisemblablement contribué à la création de plusieurs outils économiques dans le milieu syndical en général, et chez les Métallos en particulier.

Au début des années 1980, la crise économique fait mal, et la récession entraîne une saignée des emplois. En 1982 seulement, 20 000 syndiqué.e.s Métallos perdent leur emploi⁵. Le 23 octobre 1982, le Syndicat des Métallos tient une grande marche pour l'emploi dans les rues de Sept-Îles,

à laquelle le président de la FTQ Louis Laberge assiste, aux côtés du directeur des Métallos Clément Godbout.

Celui que plusieurs appelaient affectueusement Ti-Louis est abordé par des militant.e.s qui le connaissent depuis longtemps. Les yeux dans l'eau, ces derniers lui disent adieu après la perte de leur emploi, comme le relate Louis Fournier dans un livre sur l'histoire du Fonds de solidarité FTQ :

«On s'embrassait, c'était des adieux déchirants», raconte Laberge. Il ajoute : «À quoi sert d'avoir le meilleur syndicat au monde, la meilleure convention collective, si tu n'as plus d'emploi ? Si ton entreprise ferme ? À quoi bon réclamer de meilleures conditions de travail et de salaire si les emplois disparaissent ? »

Interrogé par une journaliste de Radio-Canada qui lui demande s'il a une solution, il répond qu'il est sûr d'une chose : «Attendre, ce n'est pas une solution ? ! »

Le mois suivant, il propose au Conseil général de la FTQ la création d'un Fonds d'investissement, qui deviendra le Fonds de solidarité FTQ. L'idée avait déjà germé plus tôt au moment du Sommet pour l'emploi d'avril 1982, mais elle impliquait alors d'autres partenaires et n'avait pas abouti. Louis Laberge propose alors que la FTQ mette elle-même au monde ce fonds d'investissement, qui utiliserait l'épargne des salarié.e.s pour sauver et créer des emplois.

La proposition plaît au Syndicat des Métallos, frappé de plein fouet par les pertes d'emploi dans les usines et les mines, quand ce ne sont pas carrément des fermetures. L'idée rencontre toutefois une certaine résistance chez d'autres affilié.e.s de la FTQ.



La présidente de la FTQ, Magali Picard, est aussi la première vice-présidente du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ. On la voit ici lors de l'assemblée annuelle de 2023. Cette dernière a réussi à convaincre le gouvernement du Québec de faire marche arrière sur le plafond salarial qui devait être imposé en 2023 pour pouvoir bénéficier des avantages consentis aux fonds de travailleur.euse.s.

5. Martin BISAILLON avec la collab. de Michel ARSENAULT, Arnold DUGAS, Clément GODBOUT, Lawrence McBREARTY, Daniel ROY, Clairandrée CAUCHY, Guy FARRELL, Marie-Danielle LAPOINTE, Daniel MALLETT et Roseline MONGEON, *Les Métallos du Québec*, t. 2, 2014, p. 11, PDF, en ligne : https://www.metallos.org/site/assets/files/1030/metallos_tome2.pdf (consulté le 8 octobre 2024).

6. Louis FOURNIER, *Solidarité inc. - Un nouveau syndicalisme créateur d'emplois*, Montréal, Les Éditions Québec/Amérique, collection Succès d'Amérique, 1991, p. 31 et 32, PDF, en ligne : http://classiques.ugac.ca/contemporains/fournier_louis/solidarite_inc/solidarite_inc.pdf (consulté le 8 octobre 2024).

7. Loc. cit.

La FTQ organise donc à l'automne 1983 «une vaste campagne pour sensibiliser et former 2500 militants et militantes dans toutes les régions et les syndicats affiliés»⁸. Un nombre important de formateur.trice.s du Syndicat des Métallos participèrent à ce blitz de formations sur les objectifs du Fonds ainsi que les avantages individuels et collectifs d'y adhérer.

Au congrès de décembre 1983, où sera débattue la résolution sur la création du Fonds de solidarité FTQ, les métallos sont aussi nombreux au micro pour appuyer le projet. Lors d'une de ces interventions, le délégué Métallos Yves Morrisseau s'exclame : «Le feu est pris dans la cabane et on placote!»⁹. C'est à l'unanimité que la délégation Métallos appuie la création du Fonds de solidarité FTQ lors du congrès de la centrale. L'auteur Louis Fournier décrit ainsi notre appui dans son livre sur l'histoire du Fonds de solidarité FTQ :

« Les plus fervents partisans du Fonds au congrès ont été, en bloc, les délégués du Syndicat des Métallos. Leur directeur québécois, Clément Godbout, estime que “les Métallos ont été la bougie d'allumage : si on n'avait pas embarqué, le Fonds ne serait pas là aujourd'hui”. Il se rappelle : “Ce genre de projet n'était pas trop à la mode en ce temps-là. La CSN le dénonçait, on sortait d'une décennie assez marxisante où beaucoup de militants avaient plus de voile que de gouvernail!”¹⁰ ».

Le congrès a donné le feu vert au projet dans une proportion de 80 %. Le travail pour mettre au monde le Fonds de solidarité FTQ prenait un autre tournant, plus concret.

Joignant l'action à l'appui de principe, le directeur québécois des Métallos Clément Godbout a demandé, lors de la réunion d'équipe qui a suivi le congrès, à tou.te.s les permanent.e.s de faire un chèque de 1000 \$ pour contribuer à la naissance du Fonds de solidarité FTQ. On reconnaît encore aujourd'hui ces métallos adhérant.e.s de la première heure à leurs petits numéros d'actionnaires, signe qu'ils et elles sont parmi les premier.ère.s à avoir investi dans ce que certains médias sceptiques décrivaient alors comme la «patente à Laberge».

C'est ainsi qu'est né un outil économique de taille, non seulement pour le mouvement syndical, mais aussi pour l'ensemble de la population québécoise.

Le Fonds de solidarité FTQ gère aujourd'hui un actif de 20 milliards de dollars provenant de 785 000 actionnaires-épargnants¹¹, qui permet de soutenir l'économie québécoise tout en favorisant l'épargne des travailleur.euse.s.

Du côté des Métallos, les effectifs se sont considérablement diversifiés au cours des années 1980 et 1990. Des groupes du secteur des services se sont joints à nous, dont l'hôtellerie et la restauration, et plusieurs n'avaient pas accès aux mêmes avantages sociaux que ceux offerts dans les secteurs plus traditionnels des Métallos comme l'industrie lourde.



L'équipe du conseil d'administration du Comité des avantages sociaux Métallos réunie lors d'une séance de travail en 2022. On reconnaît à droite le responsable de la recherche, Roch Drapeau, et au centre, Jacques Boutin, qui travaille aujourd'hui afin de mieux faire connaître le CASOM auprès des membres.

C'est pour répondre à ces besoins que le Comité des avantages sociaux Métallos (CASOM) voit le jour en 1989, et plus particulièrement son regroupement d'assurance collective en 1992. Les sections locales 7625 et 9400 sont particulièrement impliquées dans l'aventure, ainsi que le responsable de la recherche aux Métallos, Réjean Bellemare. Les sections locales devenaient alors preneuses des contrats d'assurances, ce qui permettait de limiter le coût des primes.

Encore aujourd'hui, le Regroupement d'assurance collective Métallos, sous l'égide du CASOM, réunit 2245 travailleur.euse.s dans 47 milieux de travail et permet d'offrir des assurances à des coûts plus bas que si chacun des groupes avait soumissionné individuellement.

La même logique de regroupement a donné lieu à la naissance des Fonds Métallos en 1999. Cela permettait de combler un besoin d'épargne, dans les milieux de travail où il n'y avait pas de régime de retraite et où on n'arrivait



Quatre anciens directeurs du Syndicat des Métallos, Michel Arsenault (2000 à 2007), Daniel Roy (2007 à 2016), Clément Godbout (1981 à 1991) et Lawrence McBrearty (1991 à 1993), réunis sur le tarmac de l'aéroport de Sept-Îles alors qu'ils revenaient des funérailles du représentant syndical retraité Jean-Claude Carboneau, en 2013.

8. Cité dans L. FOURNIER, *op. cit.*, p.53.

9. *Ibid.*, p. 59.

10. *Ibid.*, p. 61.

11. FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ, « La valeur de l'action du Fonds de solidarité FTQ en hausse de 3,27 \$ pour atteindre 59,11 \$ – Le Fonds atteint 20 G\$ d'actif net, en hausse de 1,1 G\$ depuis le 30 novembre 2023 », communiqué, 2024, en ligne : <https://www.fondsftq.com/fr-ca/salle-de-presse/communiqués/2024/20240621-valeur-action> (consulté le 9 octobre 2024).



En mai 2023, la section locale 8922 représentant les travailleur.euse.s de la sécurité privée a fêté son 40^e anniversaire. On voit ici toute l'équipe de cette section locale, la plus grande de notre syndicat avec 12 000 membres.

pas à en implanter. Si au début on n'y offrait qu'un fonds diversifié, composé principalement d'obligations, l'éventail des produits offerts s'est élargi au fil du temps. Les Fonds Métallos accueillent des régimes de retraite à cotisations déterminées de certains milieux de travail, l'épargne individuelle des membres et de leurs familles, sous forme de REER ou de CELI, ainsi que des placements des réserves de sections locales. Les frais de gestion y sont particulièrement bas, soit environ la moitié de ce qui est offert dans les institutions financières, parce que l'on considère l'ensemble de l'actif comme formant un seul groupe. Aujourd'hui, 8000 épargnant.e.s confient en gestion aux Fonds Métallos un actif avoisinant 300 millions de dollars, dans les différents véhicules d'épargne retraite offerts.

Finalement, on peut considérer que la création du régime de retraite à financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ), mis sur pied en 2008, tire son origine d'une idée des Métallos au début des années 2000, dans le contexte de la faillite de la Dominion Bridge. Considérant les pertes énormes subies par ces travailleur.euse.s, l'idée d'un régime de retraite à gestion uniquement syndicale a commencé à germer, et s'est ensuite concrétisée par la mise sur pied du RRFS par la FTQ en 2008 dans le but d'offrir le régime à un plus grand bassin de personnes. Le RRFS-FTQ offre un régime de retraite à prestations déterminées aux participant.e.s, sous gestion syndicale, dont le risque est toutefois assumé par le groupe de travailleur.euse.s.

Quelques autres avancées

Au fil des ans, les Métallos ont souvent eu des réflexions qui sortaient du cadre, que ce soit pour se donner les moyens de leurs ambitions syndicales, accroître leur rapport de force ou mieux représenter les membres.

C'est ainsi que notre syndicat québécois a évolué. Ainsi, au début des années 1970, notre syndicat québécois lançait à son assemblée annuelle de Sept-Îles un fonds de grève québécois complémentaire à celui du syndicat international, auquel ont immédiatement adhéré 90 % des sections locales québécoises¹².

Cette structure, qui existe encore aujourd'hui, permet d'offrir de meilleurs secours de grève au Québec, souvent complétés par les subsides provenant de la solidarité entre les différentes sections locales. Soulignons aussi que plusieurs des récentes bonifications au fonds de grève international sont survenues après des résolutions en provenance des sections locales du Québec, qui ont toujours cherché à se donner les moyens nécessaires pour mener les luttes.

Un autre exemple de l'évolution des Métallos du Québec est l'émergence des sections locales composées. C'est en 1966 que Jean Gérin-Lajoie mentionne pour la première fois les difficultés financières vécues par de plus petites sections locales qui ont peu de moyens pour soutenir la vie syndicale. Après avoir tenté en vain des regroupements de sections locales existantes, les Métallos accueillent dès 1969 toutes les nouvelles unités d'accréditation des plus petites usines montréalaises au sein de la toute nouvelle section locale composée 7625¹³.

L'essai est concluant, et les sections locales composées essaient partout sur le territoire. Avec la diversification du syndicat pour le secteur des services, dans la foulée de la crise économique des années 1980, on voit aussi l'émergence de sections locales composées sectorielles. C'est le cas de la plus importante de notre organisation, la SL 8922 pour la sécurité privée, créée en 1983 avec l'arrivée de 6000 agent.e.s de sécurité qui se joignent à nous¹⁴. Elle en compte aujourd'hui plus de 12 000. La section locale 9400 est également créée vers le milieu des années 1980, notamment avec la syndicalisation de plusieurs restaurants et hôtels¹⁵.



Les travailleuses de la garderie privée Cafalaga, située dans le quartier Hochelaga à Montréal, ont choisi de se syndiquer avec les Métallos à l'automne 2023. Les membres de cette unité de la section locale composée 9291 ont adopté à l'unanimité leur première convention collective au printemps dernier. On voit ici la vice-présidente de l'unité Kim Lapointe, la secrétaire-archiviste Michaëlle Pierre et la présidente Myriam Maheu.

13. *Ibid.*, p. 183-185.

14. M. BISAILLON, *op. cit.*, p. 28.

15. *Ibid.*, p. 17.

12. J. GÉRIN-LAJOIE, *op. cit.*, p. 156-157.



Par sa tradition militante, sa voix forte et son unité dans l'action, le Syndicat des Métallos a influencé les positions de la centrale sur plusieurs enjeux clés pour la société québécoise et le mouvement syndical, et ce, sur plusieurs décennies.

Le directeur québécois d'Unifor, Daniel Cloutier, la présidente de la FTQ, Magali Picard, et le directeur québécois des Métallos participaient à une conférence de presse conjointe à Bécancour, en novembre 2023. En réponse à une question d'un journaliste adressée à la présidente de la FTQ au sujet des négociations du secteur public, Dominic Lemieux a sauté dans l'arène en promettant que les syndiqué.e.s du secteur public étaient solidaires de leurs consœurs et confrères. L'appui est rapidement devenu plus concret en décembre, sous la forme de bons d'achat d'épicerie.

Une synergie avec la FTQ

Plusieurs des innovations Métallos ont émergé en collaboration avec la FTQ, comme cela a été le cas avec le projet éducatif ainsi qu'avec les mécanismes de prévention en santé et sécurité.

L'appui Métallos au projet phare du Fonds de solidarité FTQ, aujourd'hui un joyau de notre économie, montre aussi la synergie entre les Métallos et leur centrale syndicale. Les Métallos ont aussi été des pionnier.ère.s dans l'instauration d'un mécanisme d'évaluation des emplois, qui inspirera par la suite plusieurs autres syndicats affiliés à la FTQ.

Le premier directeur des Métallos, Jean Gérin-Lajoie, jouait d'ailleurs un rôle de premier plan au sein de la FTQ, ce qui l'a mené sur le chemin de l'action politique et de l'appui au Parti québécois, de concert avec ses complices Fernand Daoust (alors qu'il était au SCFP, puis secrétaire général de la FTQ) et Robert Dean des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA). Les Métallos ont aussi été très présent.e.s au sein de leur centrale, et plus largement dans la société, notamment dans les débats sur la langue de travail, sur la prévention en santé et sécurité, sur l'indemnisation des maladies professionnelles ou encore sur l'avenir des médias avec la création du journal de gauche indépendant *Québec-Presse*¹⁶.

Les Métallos ont fourni deux présidents à leur fédération, soit Clément Godbout et Michel Arsenault, qui ont contribué à ce que la centrale représente bien l'ensemble des travailleur.euse.s du Québec, y compris ceux et celles du secteur privé, particulièrement nombreux et nombreuses au sein de la plus grande centrale syndicale québécoise. La flèche FTQ figure d'ailleurs bien en vue au cœur du logo québécois du Syndicat des Métallos.

16. J. GÉRIN-LAJOIE, *op. cit.*, p. 170-175.

On change le monde depuis 10 ans, et ça continue!

On dit souvent que les lois québécoises sont plus progressistes qu'ailleurs. Le *Code du travail* et la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* en font foi, de même que certaines politiques publiques comme le régime d'assurance parentale ou les services de garde éducatifs à l'enfance.

Ces avancées ne tombent pas du ciel : l'action syndicale joue un rôle important dans cette distinction québécoise. Le mouvement syndical québécois est diversifié, fort et mobilisé. Avec d'autres mouvements citoyens, il pousse les élu.e.s à adopter des politiques d'avant-garde, guidées par les principes d'équité et de justice sociale.

Le Syndicat des Métallos, à sa façon, a été présent à toutes les étapes de l'histoire du Québec où ces principes ont été intégrés dans nos lois et politiques publiques. Nous avons travaillé fort pour que ces changements voient le jour.

C'est aussi vrai pour la dernière décennie, au cours de laquelle nous avons contribué à « changer le monde » par notre action syndicale et notre mobilisation, en influençant les lois à Québec et à Ottawa.

Depuis une dizaine d'années, le Syndicat des Métallos a mis l'accent sur une autre forme d'action syndicale : la participation directe des militant.e.s aux rencontres avec les élu.e.s pour les sensibiliser aux réalités des travailleur.euse.s. Les syndicats ont toujours porté la voix des travailleur.euse.s auprès des décideur.euse.s, mais cette démarche s'est intensifiée avec l'implication directe de notre base militante.

Que ce soit pour mettre fin aux clauses dites « orphelin », pour protéger les régimes de retraite en cas de faillite, pour interdire l'usage de briseur.euse.s de grève sous compétence fédérale ou pour instaurer des mécanismes de prévention en matière de santé et sécurité du travail pour tou.te.s, nos militant.e.s ont arpenté la colline du Parlement à Ottawa et la colline parlementaire à Québec, et ont fréquenté les bureaux des député.e.s dans les circonscriptions

Certes, cette méthode n'est pas exclusive aux Métallos, mais nous en avons fait un usage systématique au cours des dernières années.

Quand un.e travailleur.euse rencontre un.e élu.e pour lui parler de ses conditions de travail et lui demander d'intervenir pour améliorer la situation, cela a souvent un poids aussi grand sinon plus qu'une rencontre formelle avec un.e dirigeant.e syndical.e. C'est d'autant plus vrai si ces échanges sont systématisés dans tout le Québec.

Jetons donc un œil sur quelques-unes des grandes batailles que nous, les Métallos, avons menées au cours de la dernière décennie, souvent en collaboration avec d'autres organisations, pour véritablement « changer le monde ».



Au cours de la dernière décennie, des militant.e.s du Syndicat des Métallos ont multiplié les rencontres avec leurs élu.e.s, tant à Québec qu'à Ottawa, pour faire valoir leur point de vue. Les 3 et 4 juin derniers, c'était au tour de travailleur.euse.s du secteur de l'acier de rencontrer des député.e.s au fédéral pour les sensibiliser à l'importance de soutenir l'acier d'ici.

CLAUSES « ORPHELIN »

En 2001, la *Loi sur les normes du travail* a été modifiée pour interdire le traitement différent des salarié.e.s selon leur date d'embauche. Cette première disposition contre les clauses « orphelin » faisait suite à une mobilisation des organisations jeunesse, appuyées par les syndicats, qui peinaient à enrayer ces pratiques.

Le hic, c'est que cette modification ne visait que les disparités de traitement en matière de salaires, ce qui laissait une brèche immense en ce qui a trait aux régimes de retraite et aux assurances. Et bien sûr, les employeurs n'ont pas tardé à exploiter cette faille !

Cela s'est manifesté tout particulièrement après la crise financière de 2008-2009 : les bourses ont chuté, ce qui a affecté les régimes de retraite à prestations déterminées dont les entreprises assument le risque. De nombreuses compagnies ont ensuite cherché à refiler la patate chaude aux travailleur.euse.s.

Pour dorer la pilule, les employeurs se sont mis à proposer des régimes à deux vitesses : les travailleur.euse.s en poste



Une banderole géante à l'effigie de la campagne «Une loi... pour des retraites sans orphelin» avait été produite pour la manifestation d'avril 2016, puis s'était ensuite transmise sur différentes lignes de piquetage lors de grèves portant sur cet enjeu. On la voit ici lors de la manifestation qui s'était tenue en marge du Forum social mondial en août 2016 à Montréal.

conservaient leur ancien régime, tandis que les nouvelles personnes embauchées devaient se contenter d'un régime de retraite moins avantageux. En prime, cette stratégie nuisait à la solidarité entre les ancien.ne.s et les nouveaux et nouvelles sur les lieux de travail.

Mais chez les Métallos, la question des clauses «orphelin» faisait l'objet de discussions depuis plusieurs années dans les assemblées annuelles, à la suite de résolutions soumises par

les sections locales (voir l'encadré en page 26). Le principe était clair: il était hors de question de laisser s'effriter la solidarité syndicale. Il fallait à tout prix éviter de monter les générations les unes contre les autres, sachant bien que les jeunes absent.e.s au moment de la décision finiraient inévitablement par devenir un jour majoritaires.

La série de conflits récents chez les Métallos, qui a mené à l'adoption d'une loi interdisant toutes les formes de clauses dites «orphelin», a commencé par une grève de 3 mois chez Ciment Lafarge en février 2016. Les travailleur.euse.s se sont battu.e.s pour préserver un régime de retraite à prestations déterminées pour tou.te.s.

Cependant, le sujet était déjà dans la mire des Métallos. Une manifestation avait été prévue lors du Congrès national d'orientation du Syndicat des Métallos, qui se tenait début avril 2016 à Montréal. Organisée conjointement par le Comité Jeunes de la FTQ, la FTQ elle-même et les Métallos, la manifestation a rassemblé des grévistes de Ciment Lafarge ainsi que des employé.e.s d'un magasin Brault et Martineau affilié.e.s à Unifor.

Les manifestant.e.s, dont les grévistes de Lafarge arborant une gigantesque bannière avec l'inscription «Une loi... pour des retraites sans orphelin», se sont rassemblé.e.s devant le bureau du premier ministre Philippe Couillard. Les affiches rappelaient la résolution pour une telle loi adoptée au Congrès du Parti libéral du Québec en juin 2015.



Le premier groupe de Métallos à contrer une clause «orphelin» dans un régime de retraite a été celui de la section locale 4466 à la mine de Rio Tinto Fer et Titane à Havre-Saint-Pierre en 2007. La grève s'est déroulée sur le thème «Faut pas CD notre PD». Après neuf semaines, les travailleur.euse.s ont eu gain de cause et ont préservé le régime de retraite.



La délégation des Métallos, avec en tête les grévistes de Ciment Lafarge (SL 6658), lors de la manifestation d'avril 2016 à Montréal pour une loi contre les clauses «orphelin», à laquelle ont aussi participé des métallos du reste du Canada réuni.e.s en congrès, des membres du comité Jeunes FTQ et d'autres affiliés FTQ.

À cette époque, la ministre du Travail, Dominique Viens, s'était montrée ouverte à légiférer lors d'un entretien informel avec le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux. Cela ne suffisait pas aux Métallos, qui ont poussé la FTQ à intensifier la pression médiatique et politique. D'ailleurs, la FTQ publiait une lettre ouverte en mai pour réclamer une loi contre les clauses «orphelin».

En août 2016, les Métallos et le Comité Jeunes de la FTQ ont relancé l'offensive lors d'une conférence de presse tenue juste avant l'ouverture du Congrès annuel de la Commission-jeunesse du Parti libéral, pour réitérer la nécessité d'une loi sur les clauses «orphelin» auprès de l'aile jeunesse du parti.

Entre-temps, c'était au tour des travailleur.euse.s de l'usine de fabrication de briques réfractaires Resco, à Grenville-sur-la-Rouge, de déclencher une grève contre un régime de retraite à deux vitesses, seulement un mois après la résolution de celle de Lafarge à Saint-Constant. Les ex-grévistes de Lafarge ont transporté leur bannière jusqu'en Outaouais pour la remettre symboliquement aux grévistes de Resco, qui poursuivaient à leur tour la bataille contre une clause «orphelin» dans leur régime de retraite. Leur grève de trois mois a permis de préserver le régime de retraite pour tou.te.s.



Le métallo François Cardinal, qui était alors vice-président de la SL 6658 chez Ciment Lafarge, participait à une conférence de presse où la FTQ, Force Jeunesse et la Commission-jeunesse du Parti libéral ont réclamé une loi interdisant les clauses «orphelin». Il a témoigné de la grève menée dans son usine pour empêcher un régime de retraite à deux vitesses.

En octobre 2016, lors d'une conférence de presse conjointe, la FTQ, la Commission-jeunesse du PLQ et le groupe Force Jeunesse réclamaient publiquement l'intervention du gouvernement pour interdire les clauses «orphelin». François Cardinal, alors jeune militant chez Ciment Lafarge à Saint-Constant, y a témoigné, soulignant que ses collègues et lui n'auraient pas eu à se priver de salaire pour faire la grève pendant trois mois si une telle loi avait existé.

En février 2017, un autre groupe de métallos, les travailleur.euse.s de Samuel Fils à Laval, a aussi déclenché une grève de 3 mois pour protester contre un régime de retraite à 2 vitesses. Au même moment, un autre conflit éclatait chez CEZinc, à Salaberry-de-Valleyfield, où la grève allait durer neuf mois, en partie pour protéger le régime de retraite de tou.te.s les travailleur.euse.s.

Chacun de ces conflits nourrissait la demande d'une loi contre les clauses «orphelin», et les Métallos ont veillé à bien médiatiser cette lutte.

Un autre moment charnière de cette campagne a été la journée de rencontre de la FTQ avec les député.e.s de l'Assemblée nationale, en avril 2017. Il s'agissait de la première édition de ce qui allait devenir une tradition annuelle. À la demande des Métallos, la FTQ a organisé cette journée où les militant.e.s de la base ont pu rencontrer les élu.e.s pour discuter de trois enjeux majeurs, dont la nécessité d'interdire toute forme de clauses «orphelin». Les militant.e.s Métallos ont répondu à l'appel en grand nombre. D'ancien.ne.s grévistes ont directement expliqué aux député.e.s, aux chef.fe.s de l'opposition et même au premier ministre que l'absence d'une telle loi les avait forcé.e.s à se priver de salaire pour empêcher la discrimination envers les jeunes et futur.e.s travailleur.euse.s.

Presque 1 an plus tard, en juin 2018, le gouvernement libéral adoptait la réforme de la *Loi sur les normes du travail*, qui interdisait désormais explicitement «toute distinction fondée uniquement sur une date d'embauche, relativement aux régimes de retraite ou à d'autres avantages sociaux». Cette nouvelle mouture de la LNT comportait également deux autres avancées majeures en matière d'équité: il devenait interdit de rémunérer un.e travailleur.euse plus faiblement qu'un.e autre salarié.e permanent.e effectuant les mêmes tâches, en raison de son statut d'emploi ou parce qu'il ou elle est embauché.e par une agence.



Le directeur québécois des Métallos Alain Croteau (de 2016 à 2020) était de passage sur la ligne de piquetage des travailleur.euse.s de Samuel et Fils, qui s'opposaient en 2017 à l'introduction d'une clause «orphelin».

Une constante : du Comité Jeunes de la FTQ à la direction des Métallos



Le directeur québécois des Métallos, Dominic Lemieux, a joué un rôle de premier plan dans la campagne pour une loi contre toutes les formes de clauses « orphelin », alors qu'il était l'adjoint du directeur Alain Croteau. Il s'intéressait au dossier depuis qu'il était jeune militant dans son usine, la Stelco à Contrecoeur.

Quand j'étais jeune militant syndical chez ArcelorMittal à Contrecoeur, un événement a profondément marqué mon parcours : j'ai appris qu'un autre syndicat Métallos de la région avait accepté un régime de retraite à deux vitesses. En tant que jeune travailleur, j'ai éprouvé un vif sentiment d'injustice : les futur.e.s travailleur.euse.s de cette usine en Montérégie seraient privé.e.s d'un bon régime de retraite à prestations déterminées, alors que leurs collègues plus ancien.ne.s y avaient droit ?

Je me souviens de ma frustration. J'avais fait la vie dure à mon représentant syndical, qui n'avait pas pu empêcher cette décision malgré ses efforts. Avec d'autres sections locales, nous avions réagi en soumettant par la suite des résolutions lors de plusieurs assemblées annuelles subséquentes pour dénoncer ces clauses discriminatoires.

Ce combat m'a poussé à m'engager davantage. J'ai rejoint le Comité Jeunes de la FTQ, qui venait à peine de voir le jour, avec un objectif clair : lutter contre ces injustices imposées aux jeunes travailleur.euse.s. C'était une question de solidarité intergénérationnelle. Rapidement, cette cause a trouvé un écho parmi les jeunes de différents syndicats. En 2007, j'ai été élu président du Comité Jeunes de la FTQ, poste que j'ai occupé jusqu'en 2009.

Nous avons cherché à sensibiliser le bureau de direction de la FTQ sur l'impact dévastateur des clauses « orphelin », tant sur la solidarité syndicale que sur la perception des jeunes envers le mouvement syndical. L'accueil a été poli, mais je sentais que le véritable enthousiasme n'était pas encore là.

À l'époque, on espérait que la voie judiciaire suffirait à mettre fin à ces pratiques, en s'appuyant sur la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec, puisqu'elles affectaient principalement les plus jeunes travailleur.euse.s. Le directeur des Métallos de l'époque, Daniel Roy, m'avait donné le feu vert pour obtenir un avis juridique et proposé de financer les frais pour une cause type. Malheureusement, l'avenue judiciaire s'est avérée décevante.

Il fallait donc passer à l'action politique. J'avais compris l'impact qu'on pouvait avoir comme Comité Jeunes de la FTQ, lorsqu'on avait



Alors adjoint au directeur québécois des Métallos, Dominic Lemieux s'adressait aux médias lors d'une conférence de presse tenue en marge du Forum social mondial à l'été 2016, pour revendiquer une loi pour interdire toutes les formes de clauses « orphelin ».

rabroué en août 2008 la Commission-jeunesse du Parti libéral, qui demandait un vote obligatoire lors d'une accréditation syndicale. Même Jean Charest a reconnu l'importance de notre action lors d'une conversation avec Michel Arseneault, président de la FTQ.

C'est ainsi qu'en 2009, le Comité Jeunes de la FTQ s'est rendu au Congrès des jeunes libéraux pour discuter des clauses « orphelin ». Je me souviens encore de ce moment tendu où la permanence du PLQ refusait de me laisser entrer en raison des critiques médiatiques de l'année précédente. J'ai fini par prendre une carte de membre pour avoir accès à la salle du congrès ! Mais cela en a valu la peine : notre rencontre avec l'exécutif des jeunes libéraux a été productive, et ils ont fini par appuyer l'idée d'une loi interdisant toutes les formes de clauses « orphelin ». La Commission-jeunesse a ensuite fait cheminer l'idée au PLQ.

Le regroupement Force Jeunesse, à l'origine de la première loi sur les clauses « orphelin », fut aussi un allié de taille, jusqu'à l'adoption de la loi.

Quand je suis devenu adjoint à la direction des Métallos en 2016, la pression des entreprises pour éliminer les régimes de retraite à prestations déterminées était à son comble. Avec le soutien du directeur Alain Croteau, j'ai eu la chance de poursuivre cette lutte, cette fois avec tous les moyens à disposition de notre grande organisation.



Le message de ces grévistes de Ciment Lafarge au gouvernement du Québec en 2016 était clair !

Habituellement, dans le secteur privé, on se bat chacun.e de son côté dans les milieux de travail. Mais ici, nous avons affaire à un enjeu plus grand qui touchait des milliers de travailleur.euse.s partout au Québec. Nous avons non seulement mené la bataille une usine à la fois, mais avons aussi fait pression avec la FTQ pour obtenir un changement législatif à l'échelle provinciale.

Je n'ai cessé de marteler que les clauses « orphelin » constituaient une discrimination grave à l'égard des jeunes. De la même manière dont on dénonce les disparités de traitement envers les femmes ou les personnes racisées, il était impératif de s'opposer fermement à cette discrimination générationnelle.

Et nous avons réussi. En 2018, le Québec a adopté une loi interdisant toutes les formes de clauses « orphelin », et c'est grâce à la mobilisation du mouvement syndical québécois. Une telle loi n'existe nulle part ailleurs.

Encore aujourd'hui, je parle de cette lutte à mes confrères et consœurs du Canada anglais et des États-Unis. Je les encourage à contrer la discrimination envers les jeunes et les futur.e.s travailleur.euse.s, car c'est l'avenir de notre solidarité syndicale qui est en jeu.

Dominic Lemieux

Protection des retraites en cas de faillite d'entreprise

Si le mouvement syndical revendiquait depuis plus de 20 ans une meilleure protection des retraites en cas de faillite d'entreprise, c'est la faillite de Cliffs Natural Resources, en 2015 et 2016 qui a déclenché la croisade des Métallos.

En juin 2015, Cliffs a placé ses installations de Mine Wabush à Pointe-Noire, de la mine Scully au Labrador, du chemin de fer Arnaud et de la mine du lac Bloom à Fermont sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC). L'entreprise était pourtant florissante aux États-Unis, mais elle a décidé de scinder ses activités et de mettre en faillite la portion située au nord de la frontière. Quelques mois plus tard, on a appris que le bas de laine d'au moins 671 retraité.e.s et conjoint.e.s survivant.e.s avait été amputé de 21% à 25%, et que leurs couvertures d'assurance maladie étaient interrompues. Le problème? Le régime de retraite avait passé après tous les autres créanciers au moment de la faillite, alors les retraité.e.s se sont retrouvé.e.s avec des miettes.

Devant cette injustice, les Métallos ont repris une revendication syndicale historique : faire en sorte que les régimes de retraite soient considérés comme des « créances prioritaires » et cessent de passer après tous les autres créanciers. Mais cette revendication ne faisait pas l'unanimité au sein du mouvement syndical ni dans les cercles progressistes. Certains craignaient qu'elle nuise à la relance d'entreprise en décourageant les investisseurs potentiels.

Le Syndicat des Métallos n'a pas lâché prise, guidé par la constance de Nicolas Lapierre, qui était alors coordonnateur des Métallos sur la Côte-Nord.

À l'automne 2015, les Métallos ont trouvé une alliée de taille en la personne de Marilène Gill, candidate du Bloc québécois dans Manicouagan. Dès le début de sa campagne, elle a fait de la protection des retraites en cas de faillite d'entreprise son cheval de bataille, avec le soutien des Métallos. Après son élection, infatigable, elle s'est lancée dans le dossier avec détermination, jusqu'à l'adoption d'une loi en 2023.

À peine élue, Marilène Gill a marrainé une pétition pour une meilleure protection des retraites en cas de faillite.



L'équipe de métallos qui a rencontré des député.e.s au sujet de la protection des retraites en cas de faillite d'entreprise au printemps 2018.



Les retraité.e.s de Cliffs croqué.e.s sur le vif dans l'autobus qui les a mené.e.s de Sept-Îles à Ottawa, en octobre 2017, pour assister au dépôt d'un projet de loi de la bloquiste Marilène Gill visant à mieux protéger les retraites en cas de faillite d'entreprise.

Lorsqu'elle a déposé son premier projet de loi sur le sujet en octobre 2017, un autobus de retraité.e.s, conjoint.e.s et travailleur.euse.s a fait le voyage de Sept-Îles à Ottawa pour la soutenir.

En 2018 et 2019, les Métallos ont continué la mobilisation, envoyant à quatre reprises plus d'une trentaine de travailleur.euse.s du Québec et du reste du Canada pour rencontrer des élu.e.s. Pendant un total de 6 semaines, ils et elles ont arpenté les couloirs de la colline du Parlement et rencontré plus de 250 député.e.s et sénateur.trice.s dans le cadre de la campagne « Les retraités d'abord ».

Cependant, avec les élections fédérales d'octobre 2019, le projet de loi de Marilène Gill, ainsi que celui du Nouveau Parti démocratique (NPD) sur le même sujet, est mort au Feuilleton. La députée de Manicouagan a donc présenté, après les élections, une nouvelle version comprenant un compromis de taille : les créances des régimes de retraite passeraient après celles des banques et des institutions financières, mais avant celles des municipalités et commissions scolaires. Ainsi, on ne pourrait plus reprocher au projet de loi de nuire à la relance d'une entreprise en difficulté, et on améliorerait considérablement le rang des créances des régimes de retraite.

Malgré les pressions des Métallos et de nombreuses interventions publiques, cette nouvelle version du projet de loi, tout comme celle du NPD encore une fois, est également morte au Feuilleton lors des élections de septembre 2021. Le scénario se répétait en boucle.

Mais les Métallos, le Bloc et le NPD ont refusé de baisser les bras. Un nouveau projet de loi a été déposé par le Bloc à la législature suivante. Sensibilisée par la faillite de Sears dans sa circonscription, une députée conservatrice de l'Ontario, Marilyn Gladu, a également déposé un projet similaire en février 2022. Son projet de loi a été favorisé lors du tirage au sort, ce qui l'a positionné comme meilleur candidat pour une adoption avant les prochaines élections.

C'est ainsi que tous les partis d'opposition (le Bloc québécois, le NPD et le Parti conservateur) se sont ralliés derrière le projet de loi C-228, après quelques amendements en commission parlementaire. Les Métallos ont multiplié les interventions médiatiques pour encourager une adoption rapide du projet de loi.

Mission : travailleur.euse.s lobbyistes !



L'adjoint au directeur québécois des Métallos, Nicolas Lapierre, a été la locomotive des Métallos dans la campagne qui a mené à l'adoption d'une loi pour mieux protéger les retraités en cas de faillite d'entreprise. Il était alors coordonnateur des Métallos sur la Côte-Nord.

Quand Cliffs a fait faillite, ce fut une catastrophe pour les ancien.ne.s travailleur.euse.s. Le téléphone du bureau des Métallos à Sept-Îles ne dérougissait pas. Des retraité.e.s nous expliquaient qu'ils et elles devaient choisir entre payer l'hypothèque, acheter leurs médicaments ou manger. J'étais alors représentant syndical puis, à partir de 2016, je suis devenu coordonnateur régional des Métallos sur la Côte-Nord.

On a mis sur pied un comité de retraité.e.s qui a fait un travail colossal pour retrouver les retraité.e.s et rassembler les informations nécessaires pour les différentes poursuites judiciaires, qui ont permis de réduire leurs pertes. Parallèlement, on s'est allié.e.s à la candidate bloquiste devenue députée de Manicouagan, Marilène Gill, pour revendiquer une meilleure protection des retraites en cas de faillite dans les lois.

Je me rappelle avoir appelé Dominic Lemieux et Alain Croteau, respectivement adjoint et directeur québécois des Métallos, pour demander des fonds afin d'organiser une délégation de retraité.e.s et leurs conjoint.e.s, qui partaient de Sept-Îles en autobus afin d'assister au dépôt du projet de loi à Ottawa. Ils n'ont pas hésité une seule seconde.

Ce fut un voyage très émouvant. Les gens étaient heureux de se retrouver malgré la situation difficile. Ils étaient aussi rassurés de voir que leur syndicat les appuyait, même à la retraite. Leur espoir ? Être les derniers à vivre un tel drame.

Encore une fois, la direction n'a pas hésité lorsque j'ai ensuite proposé d'organiser des semaines de lobbying avec des militant.e.s pour revendiquer une loi sur la protection des retraites en cas de faillite. La direction des Métallos a fait monter l'idée à Toronto ainsi qu'à Pittsburgh, et l'appui à cette initiative a été considérable, tant sur le plan financier que logistique.

À notre arrivée à Ottawa pour une première semaine de lobbying en 2018, on a réalisé qu'aucun rendez-vous n'avait été pris à l'avance. On se retrouvait devant une page blanche. Alors, nous avons formé

Des membres du comité des retraité.e.s de Cliffs, soit Jean-Claude Pinet (aujourd'hui malheureusement décédé) et sa conjointe Lisette Lepage, Gordon Saint-Gelais et sa conjointe Kathleen Bond, avec l'adjointe au bureau des Métallos à Sept-Îles, Sandra Lévesque, M^e Daniel Boudreault ainsi que le coordonnateur des Métallos sur la Côte-Nord, Nicolas Lapierre (aujourd'hui adjoint au directeur québécois des Métallos).



des équipes et entrepris de contacter directement les député.e.s. Les deux premiers jours ont été difficiles pour obtenir des rencontres.

À un moment donné, on a commencé à envoyer des lettres aux député.e.s plutôt que d'appeler leurs bureaux. Ça fonctionnait mieux. On fréquentait aussi les cafétérias des édifices gouvernementaux, où l'on croisait parfois des député.e.s qui n'avaient pas encore accepté de nous rencontrer... On les interceptait, un plateau en main, pour leur parler. Les militant.e.s avaient du front, maîtrisaient l'argumentaire et devenaient de plus en plus convaincant.e.s avec les élu.e.s. On présentait des portfolios avec des cas concrets de retraité.e.s de Cliffs dont les économies de retraite avaient été réduites.

Dès la 2^e, la 3^e et la 4^e semaine, tout le monde savait pourquoi les Métallos étaient sur la colline du Parlement! Nous avons mis beaucoup de pression. Pendant six semaines complètes à Ottawa, on arrivait le dimanche soir et on repartait le vendredi. Tous les mercredis, lors des caucus des partis, on faisait le point sur les rencontres.

Très vite, nous avons compris que l'idée de placer les retraites en priorité devant les banques posait problème; du moins, c'est ce que nous expliquaient les libéraux lors des rencontres. C'est ce qui nous a poussé.e.s à faire un compromis pour la deuxième version du projet de loi: au lieu de mettre les retraites avant les banques, nous les avons placées AVANT les villes et les commissions scolaires. Dans le cas de Cliffs, ce compromis aurait permis de renflouer complètement le régime. Une ville peut toujours reporter ses pertes et les mutualiser, mais un couple d'ainé.e.s a besoin de cet argent pour vivre.

Ce compromis a débloqué la situation. Ensuite, nous avons demandé à tous les partis de mettre de côté la partisanerie et de nous aider à combattre le cynisme envers la politique en adoptant cette loi. Vers la fin du processus, on avait même envoyé des bas de laine avec l'inscription « Les retraités d'abord » aux député.e.s et sénateur.trices, pour leur demander de protéger l'épargne des retraité.e.s.

Le projet de loi C-228 a été adopté à l'unanimité. Même s'il était trop tard pour la faillite de Cliffs, la loi protégera les retraites à l'avenir. Nous avons été tenaces et persévérant.e.s, nous avons parlé à tous les partis peu importe nos allégeances, et ça a porté fruit !

Nicolas Lapierre



Le bureau des Métallos à Ottawa a été transformé plusieurs fois en véritable quartier général des troupes rassemblées pour les rencontres avec les député.e.s. On voit ici toute l'équipe des travailleur.euse.s « lobbyistes » réunie en novembre 2018 avec la responsable du bureau politique des Métallos à Ottawa, Pat Van Horne (debout à droite).



Une autre équipe de métallos qui est allée à la rencontre des député.e.s au fédéral, cette fois-ci à l'automne 2018.

Le Syndicat, par l'intermédiaire du District 5 et du directeur canadien, est aussi intervenu devant la commission parlementaire pour appeler à l'adoption du projet de loi. Notre porte-parole, Nicolas Lapierre, a pu rassurer les libéraux inquiets, à tort, quant à l'impact du projet de loi sur les relances d'entreprises.

Finalement, en avril 2022, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité le projet de loi C-228.

Les représentations se sont poursuivies en février 2023 auprès des sénateur.trice.s, qui ont aussi adopté la loi en avril, ce qui a permis sa sanction royale.

Il aura fallu huit ans après la faillite de Cliffs pour que cette loi voie le jour. Huit ans de travail acharné sous trois législatures différentes, de collaboration avec des allié.e.s politiques, de mobilisation publique et de rencontres avec les élu.e.s.

Même si cette loi n'est pas parfaite et ne garantit pas que les retraites seront intactes en cas de faillite d'entreprise, elle constitue tout de même un pas de géant. C'est grâce à la persévérance des Métallos et de leurs militant.e.s déterminé.e.s que les élu.e.s ont été convaincu.e.s de leur devoir envers les travailleur.euse.s.



Conférence de presse au cours de laquelle les Métallos de la Côte-Nord ont annoncé leur appui à la candidate bloquiste Marilène Gill, en septembre 2016. On y voit de gauche à droite Jean-Claude Pinet du comité des retraité.e.s de Cliffs, Robert Roy alors président de la SL 6254, la candidate bloquiste Marilène Gill, le président du comité des retraité.e.s de Cliffs Gordon Saint-Gelais et le coordonnateur des Métallos sur la Côte-Nord Nicolas Lapierre.



La métallo Manon Bertrand (à gauche) a rencontré, avec deux autres métallos du reste du Canada, le député conservateur de Prince Albert, Randy Hoback, au sujet de la protection des retraites en cas de faillite.

Prévention pour tous

Le Syndicat des Métallos a toujours été à l'avant-garde en santé et sécurité (SST). Les mécanismes de prévention que l'on retrouve aujourd'hui dans la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) de 1979, comme les comités conjoints de santé et sécurité, s'inspirent largement des dispositions que les Métallos avaient déjà incluses dans leurs conventions collectives.

Le hic, c'est que les gouvernements ont repoussé pendant 40 ans l'entrée en vigueur de ces mécanismes pour tous les milieux de travail. Seuls les secteurs jugés « prioritaires » (comme l'industrie lourde et le secteur minier) pouvaient bénéficier en tout ou en partie des mécanismes de prévention, ce qui représentait seulement 11,6% des travailleur.euse.s en 2016¹. Pendant 40 ans, les gouvernements qui se sont succédé ont failli à protéger la grande majorité des travailleur.euse.s. en n'appliquant pas ces mesures à tous les autres secteurs.

Fort de la victoire sur les clauses « orphelin » obtenue en 2018, le Syndicat des Métallos a lancé un appel lors de son assemblée annuelle : « Mettons maintenant la même énergie pour que la prévention soit priorisée dans tous les milieux de travail. Il est temps de mettre le cap sur la prévention, la vraie », pouvait-on lire dans le rapport du directeur, où on soulignait que la prévention pour tous devait être « la prochaine grande bataille du mouvement syndical ».

En 2019, le Vérificateur général du Québec a publié un rapport accablant sur les lacunes du système québécois de prévention, qui dénonçait les « iniquités » entre les travailleur.euse.s². Les Métallos ont alors consacré une portion importante de leur assemblée annuelle à promouvoir l'idée d'une application des mécanismes de prévention, déjà en vigueur dans les secteurs dits « prioritaires », à tous les milieux de travail.

1. VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, *Audit de performance – Prévention en santé et en sécurité du travail – Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2019-2020, Rapport du commissaire au développement durable, mai 2019, chap. 3, p. 14, PDF, en ligne : https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-cdd/2019-2020-CDD-mai2019/fr_Rapport2019-2020-CDD-mai2019-Chap03.pdf (consulté le 15 octobre 2024).*

2. *Ibid.*, p.3.



Manifestation devant l'Assemblée nationale le 1^{er} juin 2021 pour la prévention en santé et sécurité. Un fort contingent de grévistes membres de la SL 5778 chez ArcelorMittal, des travailleur.euse.s en navettage provenant de partout au Québec, avaient convergé vers la capitale nationale pour protester contre les reculs en prévention dans le projet de loi 59.

« Il est temps de donner enfin un second souffle à la prévention », pouvait-on lire dans le rapport du directeur de 2019³.

Lorsque le gouvernement a annoncé une réforme en santé et sécurité du travail, les attentes étaient grandes : « L'occasion est belle d'implanter les mécanismes de prévention dans TOUS les milieux de travail. On doit enfin placer la prévention et la participation des travailleurs réellement au centre du système⁴ ».

Mais en octobre 2020, coup de théâtre : le projet de loi 59 déposé par le gouvernement comportait plusieurs reculs dangereux. Plutôt que d'étendre les mesures efficaces déjà existantes dans les secteurs prioritaires à un plus grand nombre de secteurs, le projet de loi affaiblissait



Une des nombreuses manifestations pour la santé et sécurité en septembre 2021 devant l'Assemblée nationale, tout juste avant l'adoption du projet de loi 59 ; on voit derrière les manifestant.e.s des croix avec les noms de métallos décédé.e.s au travail au cours des dernières années.

3. Syndicat des Métallos, *Le meilleur pour notre monde*, 55^e assemblée annuelle du Syndicat des Métallos du 20 au 22 novembre 2019 à Laval, Rapport du directeur, p. 6, PDF, en ligne : <https://www.metallos.org/site/assets/files/2956/rapportdirecteur2019.pdf> (consulté le 15 octobre 2024).

4. *Loc. cit.*

considérablement ces mécanismes tout en proposant des mesures fort minimalistes pour les nouveaux secteurs assujettis. Un nivellement vers le bas, en somme.

La riposte a été immédiate. Avec le slogan « Le PL59, ça ne passe pas! », les Métallos ont lancé une vaste campagne de mobilisation malgré le contexte de la pandémie : vidéos explicatives, lettres de président.e.s de sections locales publiées dans les journaux régionaux, entrevues dans les médias, vidéos de représentant.e.s à la prévention de différents milieux de travail, manifestations, vigie de 59 heures devant l'Assemblée nationale, etc. Une série de 8 formations express dispensées en ligne et accessibles à tou.te.s, métallos ou non, syndiqué.e.s ou non, a permis de sensibiliser près de 300 personnes sur les dangers du PL59.

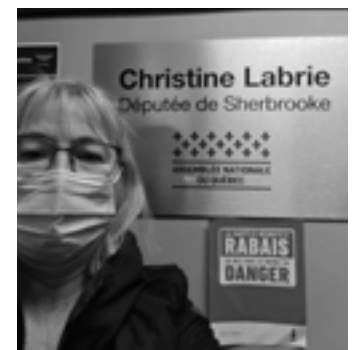
Les Métallos du secteur minier, en conférence de presse, ont dénoncé les reculs en matière de prévention, affirmant que les dispositions dans les secteurs prioritaires avaient fait leurs preuves avec une réduction marquée du nombre de décès et d'accidents dans les mines du Québec.

La mobilisation s'est étendue à toutes les régions du Québec. L'ensemble des Métallos y ont pris part, bien au-delà des seul.e.s représentant.e.s à la prévention. Les membres ont réussi à faire de la santé et sécurité un véritable enjeu politique. Après tout, on a beau avoir les meilleures conditions de travail, elles ne valent rien si notre travail nous rend malades ou nous tue.

Si le projet de loi 59 avait été adopté intégralement, il aurait réduit le nombre d'heures de libération pour les représentant.e.s à la prévention ainsi que le nombre de séances des comités paritaires de santé et sécurité. Il comportait aussi plusieurs reculs en matière d'indemnisation et alourdissait les démarches pour les travailleur.euse.s victimes de lésions professionnelles.

Le Syndicat des Métallos a insisté pour que la FTQ prenne position et dénonce cette « pseudomodernisation » qui menaçait la SST. C'est ainsi que la Fédération a lancé la campagne « La santé et sécurité à rabais, ça met tout le monde en danger ». Des militant.e.s FTQ, dont bon nombre de métallos, sont allé.e.s livrer des dossiers dans les bureaux de circonscription des député.e.s. Des rencontres entre militant.e.s et député.e.s ont été organisées, d'abord en mode virtuel en 2021, puis en personne l'année suivante. Des publicités ont aussi été diffusées et publiées dans plusieurs médias.

En définitive, la campagne de la FTQ s'est avérée d'une ampleur inégalée. Les Métallos ont répondu présent.e.s en grand nombre, pour montrer que ce n'était pas seulement une affaire de représentant.e.s à la prévention, mais bien un enjeu qui concernait l'ensemble des travailleur.euse.s.



En pleine pandémie, des militant.e.s étaient allé.e.s porter des documents sur la campagne FTQ « La santé et sécurité à rabais, ça met tout le monde en danger ». On voit ici la métallo France Jutras de la SL 696L chez Waterville TG, devant le bureau de la députée de Sherbrooke.



Lors d'une manifestation en octobre 2021, des métallos de la SL 9238 chez General Dynamics tiennent une croix à la mémoire de leur confrère Philippe Cusson, décédé dans un accident de travail au mois de février de la même année.

Le mouvement syndical des femmes a aussi dénoncé les biais sexistes du projet de loi, qui échouait encore une fois à accorder de vrais mécanismes de prévention aux milieux de travail à forte prédominance féminine, comme il en existait déjà dans plusieurs milieux de travail à forte prédominance masculine depuis 1979. Les Métallos ont d'ailleurs cosigné une lettre sur le sujet avec le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)⁵.

La loi a été adoptée après quelques modifications. Le bras de fer s'est poursuivi lors des discussions sur un des règlements qui l'accompagneraient. Les Métallos ont délégué la responsable du Service de la santé et de la sécurité, Julie Hébert, au sous-comité patronal-syndical qui discutait du règlement. Le résultat permet de maintenir intacts les mécanismes de prévention dans les secteurs prioritaires tout en renforçant ceux des autres milieux de travail, classés selon différents niveaux de risque. Malgré une publication en janvier 2024, nous attendons toujours l'adoption finale du règlement par le Conseil des ministres qui est nécessaire à son entrée en vigueur.



La présidente de la section locale composée 8996 à Chibougamau, Sylvie Bruyère, lors d'une manifestation en août 2021 devant l'Assemblée nationale.

5. Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, « Le projet de loi 59 demeure discriminatoire envers les femmes », *Le Devoir*, Libre opinion, 30 septembre 2021, en ligne : <https://www.ledoit.com/opinion/libre-opinion/636567/libre-opinion-le-projet-de-loi-59-demeure-discriminatoire-envers-les-femmes> (consulté le 15 octobre 2024).



Le directeur québécois des Métallos, Dominic Lemieux, participait au printemps 2021 à une vigie de 59 heures pour s'opposer aux reculs en santé et sécurité prévus dans le PL 59 sur la santé et sécurité du travail.

Selon nos informations, les ministères de la Santé et de l'Éducation, ont fait retarder l'adoption du règlement prévue en octobre, parce qu'ils s'opposent comme employeur aux exigences sur les mécanismes de prévention. Pourtant, une personne du Conseil du Trésor était aussi déléguée au comité paritaire qui a atteint un consensus à la CNESST au sujet du règlement devant être mis en œuvre. Ce retard particulièrement inquiétant n'est pas sans rappeler le blocage de la mise en œuvre des mécanismes de prévention après la loi de 1979, ailleurs que dans les secteurs prioritaires.

Il faudra avoir à l'œil le gouvernement, pour s'assurer que les mécanismes de prévention soient bel et bien en place, à la hauteur prévue dans le règlement paru dans la Gazette officielle en janvier 2024, soit à un niveau plus élevé que ce qui était contenu dans le régime intérimaire.

Des reculs persistent par ailleurs en matière d'indemnisation et de réadaptation. Par exemple, les travailleur.euse.s âgé.e.s de plus de 55 ans pourraient devoir retourner sur le marché du travail après une lésion. Ceux et celles qui font l'objet d'une assignation temporaire pourraient être pénalisés.e.s financièrement s'ils et elles gagnent plus que le salaire assurable. De façon générale, la réforme alourdit le processus administratif en cas de lésion professionnelle, ce qui laisse un goût amer.

Cette réforme comporte néanmoins un gain : les travailleur.euse.s auront leur mot à dire sur la santé et sécurité dans leur milieu de travail, dans les milieux de travail de 20 personnes et plus. Il y aura un.e représentant.e à la santé et sécurité choisi.e par les travailleur.euse.s ainsi qu'un comité conjoint de SST. Espérons que le règlement leur donnera suffisamment de temps et de moyens et que l'État employeur renoncera à mettre des bâtons dans les roues à la prévention pour tous.

Le plus gros du travail reste toutefois à faire : il faut que les travailleur.euse.s s'approprient ces outils pour améliorer leur environnement de travail et obliger les employeurs à les rendre plus sains et plus sécuritaires. Une culture de prévention, ça ne se crée pas tout seul. Ça se travaille, ça s'implante, ça se bâtit. Et c'est une mission dont les Métallos s'acquittent dans chacun de leurs milieux de travail.



Délégation Métallos à la manifestation du 31 janvier 2023 pour l'adoption rapide d'une loi anti-briseurs de grève au fédéral. Plusieurs autres syndicats affiliés à la FTQ étaient du nombre.

Loi anti-briseurs de grève au fédéral

La dernière décennie a marqué un tournant dans une revendication historique du mouvement syndical : l'adoption d'une loi anti-briseurs de grève au niveau fédéral. Alors que le *Code du travail* du Québec interdit depuis 1977 le recours à des travailleur.euse.s de remplacement (aussi scabs ou briseur.euse.s de grève) en cas de grève ou de lockout, aucune législation similaire n'existait au palier fédéral.

Cette situation affaiblissait considérablement le rapport de force des travailleur.euse.s dans les secteurs de compétence



Des métallos de partout ont convergé vers Québec le 7 décembre 2023 pour manifester devant le siège social d'Océan Remorquage, en appui aux 9 matelots en grève depuis juin 2022.

fédérale, notamment dans les transports, les banques et les télécommunications. Le Bloc québécois et le Nouveau Parti démocratique (NPD) avaient bien tenté, à plusieurs reprises au cours des 30 dernières années, de faire adopter des projets de loi anti-briseurs de grève, mais tous sont morts au Feuilleton ou ont été battus au vote.

Les astres se sont toutefois alignés en mars 2022, lorsque le Parti libéral et le NPD ont inclus cet enjeu dans leur *Entente de soutien et de confiance*. Le gouvernement fédéral a alors lancé une consultation et s'est engagé à déposer un projet de loi interdisant le recours à des travailleurs de remplacement dans le courant de l'année 2023.

Du côté des Métallos, c'est la grève des 9 matelots d'Océan Remorquage à Sorel (SL 9599), déclenchée en juin 2022, qui a ravivé la mobilisation. L'employeur avait la possibilité de recourir à des travailleur.euse.s de remplacement. Et il ne s'en privait pas ! Chaque jour, les matelots en grève voyaient des « scabs » franchir la ligne de piquetage pour aller faire leur travail. Pire encore, il en coûtait jusqu'à trois fois plus cher à l'employeur pour avoir recours à ces travailleur.euse.s de remplacement plutôt qu'aux syndiqué.e.s.

L'indignation a été forte, tant chez les grévistes que parmi l'ensemble des militant.e.s Métallos et même du mouvement syndical. Ils et elles ont répondu présent.e.s pour manifester, rencontrer des député.e.s, soutenir les grévistes et piqueter. En décembre 2022, des dizaines de militant.e.s Métallos et



Le chef du NPD, Jagmeet Singh, était de passage sur la ligne de piquetage des grévistes d'Océan Remorquage le 6 août 2022 à Sorel. Il a profité de l'occasion pour réitérer son engagement à amener le gouvernement à adopter une loi anti-briseurs de grève. On le voit ici avec le président de l'unité en grève, Pascal Delisle, et le président de la section locale 9599 dans le secteur maritime, Dave Turcotte.

de plusieurs syndicats affiliés à la FTQ sont d'ailleurs venu.e.s en renfort sur la ligne de piquetage pendant 14 jours, afin de permettre aux grévistes, peu nombreux et nombreuses, de prendre une pause salutaire.

La grève des Métallos d'Océan Remorquage s'est éternisée pendant 9 mois, jusqu'en mars 2023, alors qu'elle aurait pu être réglée bien plus rapidement si l'employeur n'avait pas pu embaucher des travailleur.euse.s de remplacement et avait subi les répercussions économiques réelles du conflit.

La fin de la grève n'a en rien ralenti la détermination des Métallos. Au printemps et à l'été 2023, une campagne a été lancée pour rencontrer tou.te.s les député.e.s libéraux du Canada au Québec, insistant sur la nécessité d'adopter rapidement une loi avec de vraies dents, qui interdirait le recours à des travailleur.euse.s de remplacement en cas de grève ou de lockout. En février, des métallos avaient aussi participé à la journée de lobbying du Congrès du travail du Canada, qui portait en partie sur cette loi.

Finalement, en novembre 2023, le projet de loi C-58 interdisant le recours à des travailleur.euse.s de remplacement a été déposé au Parlement par le ministre du Travail, Seamus O'Regan. Plusieurs organisations syndicales, dont les Métallos, l'ont appuyé et ont demandé une adoption rapide. L'adjoint au directeur québécois des Métallos, Nicolas Lapierre, a d'ailleurs témoigné en commission parlementaire en avril 2024. Le délai d'entrée en vigueur, initialement fixé à 18 mois, a été réduit à 1 an.

Le 27 mai 2024, la loi a été adoptée à l'unanimité par la Chambre des communes, puis sanctionnée en juin pour entrer en vigueur le 20 juin 2025. Fait à noter, la nouvelle loi fédérale est maintenant plus moderne que celle en vigueur au Québec depuis 1977 : elle prévoit que les entreprises ne pourront contourner ces dispositions en ayant recours au télétravail.

Or, la jurisprudence du *Code du travail* du Québec n'est pas claire quant à l'application de la loi lorsque le travail est effectué à l'extérieur de l'établissement de l'entreprise, qu'il s'agisse de télétravail ou non. Voilà une belle piste de revendication pour faire évoluer les lois du travail au Québec...

Verre : la fin du gaspillage

Au cours de la dernière décennie, les Métallos ont mené une campagne originale pour la mise en place d'une consigne sur les contenants de verre, en particulier sur les bouteilles de vin.

Cette idée est née de la section locale 206G, qui représente les quelque 330 travailleur.euse.s de la verrerie d'Owens Illinois (OI) dans le quartier Pointe-Saint-Charles, à Montréal. L'avenir de cette usine, la seule au Québec qui fabrique des contenants de verre, et ce, depuis plus de 100 ans, a souvent été menacé. La fermeture en 2013 du seul fournisseur de verre recyclé au Québec a compliqué l'approvisionnement pour l'usine, qui a dû se tourner vers l'importation à des coûts plus élevés.

Lors de l'assemblée annuelle de 2015, les Métallos d'Owens Illinois ont présenté une résolution visant à faire pression sur le gouvernement du Québec, en collaboration avec la FTQ, pour instaurer une consigne sur tous les contenants de verre.

C'est ainsi qu'à l'été 2016, des métallos de partout au Québec ont distribué des tracts devant les SAQ pour sensibiliser les Québécois.e.s à l'importance de recycler le verre. L'initiative a suscité un vaste intérêt médiatique aux quatre coins du Québec. Des militant.e.s de différents milieux de travail se sont mobilisé.e.s, principalement pour soutenir leurs confrères et consœurs de l'usine de Pointe-Saint-Charles, mais également pour trouver un dénouement à cet enjeu environnemental.

On expliquait alors que seulement 14 % des 218 millions de bouteilles de vin vendues chaque année à la SAQ étaient recyclés, tandis que 86 % se retrouvaient dans les sites d'enfouissement. Pourtant, le verre peut être recyclé à l'infini. Et, lorsqu'on introduit une plus grande proportion de verre recyclé dans une recette pour fabriquer du nouveau verre, on a besoin de moins chauffer les fours, ce qui diminue la quantité de gaz à effet de serre généré par le procédé.



Première distribution de matériel de sensibilisation pour une consigne sur les bouteilles de vin, en juillet 2016, à Salaberry-de-Valleyfield. L'opération s'est déroulée simultanément dans une vingtaine de villes du Québec. On voit notamment sur la photo le représentant syndical Sylvain-Rock Plante, un travailleur de la SL 206G, le responsable de la mobilisation Daniel Mallette, et Mark Langlois.



En octobre 2018, Karine Sénéchal et Nadine Joncas de la SL 5778 chez ArcelorMittal faisaient signer une pétition aux clients de la SAQ à Fermont. L'opération se déroulait dans plusieurs dizaines de villes du Québec, et la pétition pouvait aussi être signée en ligne sur le site de l'Assemblée nationale.

L'année suivante, la mobilisation a pris de l'ampleur. Les Métallos se sont allié.e.s au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et à la CSN, qui représentent des travailleur.euse.s de la SAQ, pour lancer la campagne «Je signe pour la consigne / Verre: la fin du gaspillage». Une vidéo d'animation et un nouveau dépliant ont été dévoilés lors d'une conférence de presse commune. En novembre 2017, une autre opération de sensibilisation a eu lieu devant une vingtaine de SAQ un peu partout au Québec, avec un franc succès.

La campagne s'est poursuivie en 2018 avec une pétition pour la consigne, qui avait recueilli plus de 35000 signatures au moment de son dépôt à l'Assemblée nationale. Une fois de plus, des militant.e.s des Métallos, du SCFP et de la CSN ont invité les citoyen.ne.s à signer la pétition dans plus d'une vingtaine de villes. Pour marquer les esprits, la coalition syndicale a également envoyé à chaque député.e de l'Assemblée nationale une bouteille avec une étiquette portant la mention «Que ferez-vous de cette bouteille?» et le logo «Verre: la fin du gaspillage».

Cette mobilisation syndicale a redonné un souffle à une revendication historique des groupes écologistes en lui offrant une grande visibilité médiatique, tant régionale que nationale.

En 2019, à l'initiative de la députée solidaire de Mercier Ruba Ghazal, une commission parlementaire sur le verre a été tenue, où les Métallos ainsi que plusieurs organismes de la société civile ont pu faire entendre leur voix. Dans son témoignage en commission parlementaire, le coordonnateur des Métallos pour la région de Montréal, Pierre Arseneau, comparait le verre à un gisement minier qui ne demande qu'à être exploité. À cette même période, le Syndicat des Métallos a aussi collaboré avec des groupes écologistes et



Le 12 août 2019, Bruno Gagnon, Nicolas Alain et Dave Turcotte de la SL 9599 ont participé à une collecte de bouteilles symbolique devant l'Assemblée nationale, le matin de l'ouverture de la commission parlementaire sur le recyclage du verre.

des valoristes⁶, qui ont organisé une collecte symbolique de bouteilles devant l'Assemblée nationale lors de l'ouverture de la commission parlementaire.

À l'automne 2019, un large consensus en faveur d'une consigne sur le verre s'esquissait, à l'exception de certains tenants du statu quo, comme les fabricants et distributeurs de contenants.

En janvier 2020, le gouvernement du Québec a annoncé la mise en place d'une consigne sur les contenants de verre et de plastique pour 2022. Mais, évidemment, la pandémie a entraîné plusieurs reports. Les défenseurs du statu quo ont multiplié les interventions pour souligner les «difficultés» de la consigne, malgré le succès du système dans d'autres provinces canadiennes et même au Québec, pour les bouteilles de bière brune.

Au moment de l'écriture de ces lignes, la consigne sur le verre est prévue pour mars 2025. Espérons qu'il n'y aura pas d'autre report dans l'exécution. Il y a un peu des 330 métallos d'OI et de tou.te.s les militant.e.s Métallos du Québec dans ce changement! Cette campagne est une victoire à la fois pour la sécurité d'emploi chez OI, pour la réduction des émissions de GES et pour la réutilisation d'une quantité immense de verre détournée des sites d'enfouissement. Emplois et environnement vont de pair.

Cela montre que lorsqu'on est déterminé, que notre cause est juste et qu'on y met toute l'énergie nécessaire, on peut déplacer des montagnes!

Une culture de solidarité

Chez les Métallos, la combativité fait partie de notre ADN. Nos membres n'hésitent pas à mener les batailles nécessaires, et à prendre les moyens pour se faire respecter et à obtenir leur juste part. Cette volonté de fer a marqué notre histoire depuis nos tout débuts, et elle demeure bien vivante aujourd'hui.

6. Définition de valoriste: Travailleur.euse spécialisé.e de l'environnement et de l'économie sociale qui gère la collecte de déchets solides que les activités industrielles ont produits dans le but de les recycler ou d'en réutiliser commercialement les composantes matérielles dans la collectivité.

Au cours des dernières années, cette combativité s'est exprimée dans toutes les facettes de notre organisation, tant chez les grands groupes que dans les plus petites unités. Pensons à la grève courageuse des travailleuses du Comfort Inn de Baie-Comeau cette année, ou à celle des éducatrices des 2 CPE métallos, Au Jardin de Pierrot en Abitibi et Touchatouille sur la Côte-Nord, en 2021. La solidarité est notre plus grande force.

Lorsqu'un groupe de Métallos décide de tenir tête à son employeur, de résister aux reculs ou de se mobiliser pour obtenir de meilleures conditions, le reste de l'organisation est là pour l'appuyer.

Cette culture de solidarité, qui remonte à loin, s'est néanmoins structurée de façon systématique au cours des 15 dernières années. Plusieurs sections locales se sont dotées de fonds consacrés précisément au soutien des groupes en conflit. La section locale 9700 chez ABI a été l'une des pionnières en la matière, et a ouvert la voie à d'autres sections locales comme celles d'ArcelorMittal ou la SL 9490 à l'aluminerie d'Alma.

La tendance est également aux dons récurrents, ce qui permet d'augmenter considérablement le niveau des prestations en cas de grève ou de lockout. Ces contributions viennent s'ajouter aux fonds de grève de notre syndicat international et à celui du District 5. Cette aide est importante, surtout pour les groupes qui comptent un petit nombre de syndiqué.e.s.

L'objectif est clair: empêcher les employeurs de mettre les grévistes ou les lockouté.e.s à genoux, faute de moyens pour vivre. Une grève ou un lockout, ce n'est jamais facile. Mais chez les Métallos, la solidarité nous aide à tenir bon et à résister «un jour de plus» pour gagner.

Notre culture de solidarité ne se limite pas aux Métallos. Pour nous, la couleur du drapeau syndical importe peu lorsqu'il s'agit de soutenir d'autres travailleur.euse.s. À plusieurs reprises, des sections locales Métallos ont répondu «présentes» pour soutenir des travailleur.euse.s d'autres organisations, comme les lockouté.e.s d'Ash Grove (Unifor) ou encore les débardeur.euse.s du port de Québec (SCFP) lockouté.e.s depuis deux ans.



Les grévistes du CPE Au Jardin de Pierrot en octobre 2021, à Rouyn-Noranda.

Au-delà de l'impact financier direct, ce sont les gestes de solidarité qui apportent un soutien immense dans un conflit de travail.

On a eu un exemple de l'effet de cette solidarité entre syndiqué.e.s de différents horizons en décembre 2023, lorsque les sections locales membres du Fonds de grève du District 5 ont pris la décision de faire un don de 100 000 \$, sous la forme de 1000 bons d'achat d'épicerie, aux enseignant.e.s en grève ainsi qu'aux membres du Front commun intersyndical dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Certes, c'était une goutte d'eau dans l'océan, alors que près de 600 000 travailleur.euse.s étaient en grève – que ce soit de façon illimitée pour les enseignant.e.s de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) ou pour 11 journées de grève du côté du Front commun intersyndical (FTQ-CSN-CSQ-APTS). Néanmoins, cet appui a été précieux pour les familles les plus éprouvées par la situation. D'autres affilié.e.s de la FTQ, comme Unifor, l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) et les machinistes, ont emboîté le pas avec des dons similaires.



L'appui des Métallos aux travailleur.euse.s du secteur public a incité d'autres syndicats du secteur privé de la FTQ à emboîter le pas. On voit ici le directeur québécois des Métallos, Dominic Lemieux, avec le vice-président international des machinistes, Dave Chartrand, le vice-président de la Fédération autonome de l'enseignement, Benoit Giguère, le directeur d'Unifor, Daniel Cloutier, la présidente du Syndicat québécois des employées et employés de service, Sylvie Nelson, et le secrétaire général de la FTQ, Denis Bolduc.



Manifestation dans les rues de Trois-Rivières en appui aux lockouté.e.s de l'aluminerie de Bécancour (SL 9700). Cette section locale répond toujours présente, rapidement et de façon très significative, lorsque vient le temps de soutenir un groupe de travailleur.euse.s en conflit.

Au-delà des montants, ces gestes représentaient un message politique fort : la grève et les revendications des travailleur.euse.s du secteur public étaient justes et légitimes, et les travailleur.euse.s du privé les appuyaient. Alors que le gouvernement tentait de monter le reste de la population contre les grévistes, cette démonstration d'unité a pris tout son sens.

Cette culture de solidarité syndicale est profondément ancrée dans nos rangs. Bien entendu, nous n'en avons pas l'exclusivité dans le mouvement syndical. Plusieurs de nos syndicats locaux ont déjà vécu des conflits de travail à un moment ou à un autre, et savent combien il est important d'être au rendez-vous pour appuyer ceux et celles qui vivent aussi une période difficile.

Cette culture de solidarité se reflète dans chacun des mots de notre slogan :

Force – Solidarité – Respect !



Le plus grand syndicat de la Fédération autonome de l'enseignement, l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal a remis le Prix Léo-Guindon au Syndicat des Métallos « pour son soutien aux grévistes du secteur public qui a permis la distribution de chèques cadeaux pouvant être utilisés dans les épiceries ». On voit de gauche à droite, la vice-présidente de l'Alliance, Marie Contant, le directeur québécois des Métallos, Dominic Lemieux, la responsable des communications des Métallos, Clairandrée Cauchy et la présidente de l'Alliance, Catherine Beauvais-St-Pierre.

Dans notre syndicat en 2023-2024

Une soixantième assemblée annuelle incite certes aux rappels historiques et aux bilans. Mais la roue tourne, et les Métallos continuent de faire ce qu'ils font le mieux : se battre collectivement pour améliorer nos conditions de travail, défendre notre monde et revendiquer pour améliorer les choses, à la fois dans nos milieux de travail et dans l'ensemble de la société.

Voici donc un retour sur l'année de notre syndicat.

Négociations

Nous avons connu une autre bonne année en matière de négociations. L'élan des dernières années ne s'est pas essoufflé, et ceux et celles qui négocient ces derniers temps arrivent généralement à rattraper l'inflation, et même à améliorer leur situation pour l'avenir.

Nos membres veulent des hausses de salaire, et c'est normal avec le logement qui coûte cher, le prix de l'épicerie qui explose et puis les comptes qui continuent de rentrer. Une autre tendance de fond s'observe : les travailleur.euse.s veulent avoir une qualité de vie, reprendre le contrôle de celle-ci et que tout ne tourne pas nécessairement autour du travail. On le voit de plus en plus avec les jeunes générations, mais aussi chez les travailleur.euse.s de tous les âges qui aspirent à une meilleure conciliation travail-vie personnelle.

C'est peut-être l'héritage de la pandémie, alors que le temps a été en quelque sorte ralenti, ou encore celui de la pénurie de main-d'œuvre, qui a donné aux travailleur.euse.s davantage de choix d'emplois.

Quelle qu'en soit la raison, nous devons être syndicalement à l'écoute de cette aspiration des travailleur.euse.s à une meilleure qualité de vie, et cela doit se traduire dans la réalité des milieux de travail. Comme toujours, prêtons l'oreille à ce que disent nos membres ; ils et elles nous montrent le chemin.



Le 28 avril dernier, des métallos de plusieurs sections locales ainsi que des militant.e.s du Conseil régional FTQ de la Montérégie ont manifesté devant l'usine Transformateurs Delta à Granby pour signifier leur appui au comité de négociation et aux travailleur.euse.s membres de la section locale composée 9414, à la veille des négociations.



Des membres du comité de la condition féminine de la SL 9490 à l'aluminerie d'Alma : Suzie Fournier, Mélanie Tremblay, Marie-Carmen Claveau et Sabrina Simard. Ces dernières ont contribué à l'embauche d'un plus grand nombre de femmes par l'employeur et mettent en place un accueil personnalisé pour elles.

L'enracinement de nos revendications syndicales fait notre force. Si nous réussissons à obtenir des gains en négociations, c'est grâce à notre capacité à créer de la solidarité entre les membres dans nos milieux de travail. Il y a de quoi être fier.ère fier du travail que vous effectuez, les militant.e.s des syndicats locaux, et fier du travail des représentant.e.s du Syndicat des Métallos qui sont à vos côtés au quotidien.

Ensemble, vous mettez la barre haut, et vous tentez toujours de négocier le meilleur pour nos membres en vous appuyant sur eux et elles, sur leur mobilisation et sur leur énergie. Et vous réussissez. Bravo !

CONFLITS

J'aimerais souligner tout particulièrement le travail et l'énergie de ceux et celles qui ont dû se rendre jusqu'à un conflit de travail pour obtenir gain de cause. Ce n'est jamais facile, mais c'est souvent payant, tant sur le plan financier que sur le plan de la solidarité syndicale.

Termaco

Bravo aux 90 membres de l'usine de transformation de métal en feuilles Termaco à Saint-Jean-sur-Richelieu (SL 8896), qui ont mené une grève de 3 mois cet été pour de meilleurs salaires. Après la grève, les Métallos ont obtenu de meilleurs salaires que ce qu'ils et elles avaient demandé dans une contre-proposition syndicale juste avant le conflit. Celui-ci s'est donc terminé avec une hausse immédiate de 10,5% (dont 7% rétroactif à l'année précédente) et des hausses annuelles totalisant 13,5% pour les 5 années suivantes.



Déclenchement de la grève chez Termaco à Saint-Jean-sur-Richelieu le 17 juin pour de meilleurs salaires. Le conflit s'est terminé positivement, le 12 juin.



C'est avec aplomb et beaucoup de courage que les travailleuses du Comfort Inn de Baie-Comeau poursuivent leur grève amorcée le 22 février dernier pour des salaires à la hauteur de ce qui est offert dans le reste de l'industrie régionale.

Comfort Inn

La situation est plus difficile au Comfort Inn de Baie-Comeau, où le conflit dure depuis le 22 mars 2024. La vingtaine de salarié.e.s membres de la section locale 7065 revendiquent simplement des conditions de travail équivalentes à ce qui est offert dans les autres hôtels de la Côte-Nord, mais l'employeur fait la sourde oreille. La solidarité des différentes sections locales a fait son œuvre, et les grévistes obtiennent à l'heure actuelle des secours de grève comparables à leur salaire. Ainsi, un règlement sera obtenu lorsque les offres patronales seront bel et bien à la hauteur des attentes des membres, et non par épuisement. C'est ce que permet la solidarité Métallos.

Béton provincial et brèche dans la loi anti-briseurs de grève

La quarantaine de signaleur.euse.s routier.ère.s de deux divisions de Béton provincial ont aussi été en conflit cet été pendant un mois. Le tout a commencé lorsque les Métallos des Entreprises Mont-Sterling ont été odieusement mis.es en lockout le 3 juillet dernier, ce qui a incité leurs collègues de Pavage des Monts, qui étaient aussi en négociations, à déclencher une grève dans la foulée. Les deux entreprises, divisions de Béton provincial, effectuent des opérations de signalisation routière en Gaspésie, au Bas-Saint-Laurent et sur la Côte-Nord.

Les 2 conflits ont duré 1 mois et se sont terminés par l'adoption à l'unanimité de 2 premières conventions collectives, avec des hausses salariales allant de 16% à 21% la première année, suivies de hausses de 5% pour les 2 années suivantes. Outre les salaires, plusieurs primes ont été bonifiées et de nouvelles primes ont été créées, notamment pour le travail de nuit, pour le travail effectué hors de la région ainsi que pour les chefs d'équipe.



Des militant.e.s de la section locale 177 d'Unifor de la cimenterie Ash Grove à Joliette sont allé.e.s appuyer les grévistes de Béton provincial en Gaspésie au cours de leur grève/lockout le 19 juillet dernier. Ces dernier.ère.s relèvent du même employeur que les métallos lockouté.e.s aux Entreprises Mont-Sterling et les grévistes chez Pavage des Monts.

Notons toutefois qu'au cours du conflit, une inquiétante décision a été rendue par le Tribunal administratif du travail, qui a refusé d'accorder une ordonnance provisoire pour empêcher le recours à des briseurs de grève. Le TAT s'est étonnamment laissé convaincre par les arguments patronaux voulant que la loi ne viserait pas des travailleur.euse.s qui exécutent leurs tâches «sur la route» plutôt qu'à l'établissement physique de l'entreprise. Précisons que Béton provincial et ses filiales avaient ouvertement reconnu avoir recours à des briseur.euse.s de grève, mais prétendaient que la loi anti-briseurs de grève ne les concernait pas puisque ces dernier.ère.s ne vont pas au siège social de l'entreprise.

Ce type de décision s'inscrit dans un courant jurisprudentiel qui menace de vider de son sens les dispositions anti-briseurs de grève du *Code du travail* québécois. C'est préoccupant, et il faudra certainement agir pour empêcher l'érosion de la loi anti-briseurs de grève au Québec.

Industrie Lemieux

Toujours au chapitre des conflits, il aura fallu une semaine de grève à la trentaine de métallos de chez Industrie Lemieux à Boucherville, membres de la SL 7625, pour avoir gain de cause. Le 5 mars dernier, ces membres obtenaient des salaires permettant de rattraper l'inflation, comme il avait été réclamé. Leur détermination a été décisive.

Brenntag

La dizaine de travailleur.euse.s de l'entrepôt de distribution de produits chimiques Brenntag à Lachine ont mené une grève de quatre semaines en octobre. Ils et elles réclamaient des augmentations de salaire à la hauteur du contexte économique et davantage de respect de la part de leur employeur. Le conflit s'est réglé avec des hausses salariales de 15,5 % sur 4 ans. De plus, le système de primes et de travail à taux double a été amélioré, notamment pour les tournées de 60 heures effectuées en partie les fins de semaine. La solidarité a été au rendez-vous afin de les appuyer dans cette lutte.



L'adjoint au directeur québécois des Métallos, Nicolas Lapierre, est allé appuyer les grévistes de Brenntag à Lachine au début octobre.



Les officier.ère.s mécanicien.ne.s et de navigation de la traverse Québec-Lévis étaient au rendez-vous pour un point de presse à Québec au déclenchement d'une grève de 2 jours dans 5 traverses.

Société des traversiers du Québec

Les officier.ère.s de navigation et officier.ère.s mécanicien.ne.s des cinq traverses de la Société des traversiers du Québec ainsi que des syndiqué.e.s non breveté.e.s des traverses de l'Isle-aux-Coudres, de l'Isle-aux-Grues et de Saint-Ignace-de-Loyola ont aussi tenu plusieurs journées de grève pendant l'été. Sans contrat depuis mars 2023, les Métallos des différentes traverses du Québec se heurtent à l'immobilisme de la STQ et du gouvernement du Québec. Les salarié.e.s non breveté.e.s vivent avec un salaire inférieur à la moyenne de ceux des emplois similaires d'environ 5 \$ l'heure, tandis que les officier.ère.s mécanicien.ne.s et de navigation accusent un retard salarial d'environ 10 \$ l'heure par rapport aux emplois équivalents dans l'industrie au Québec.

Les journées de grève tenues jusqu'à maintenant n'ont pas permis de débloquer les négociations. Au moment de mettre



Le président de l'unité des agent.e.s de sûreté de Mine Raglan, Nicolas Marchand, croqué sur le vif l'an dernier alors qu'il participait à une manifestation sur la santé et sécurité avec ses enfants. Il pourra retourner à Raglan la tête haute, après avoir lutté depuis 2021 contre un lockout déguisé.

sous presse, les officiers avaient en poche un mandat de grève générale illimitée à exercer au moment jugé opportun. La section locale 9599 s'est par ailleurs montrée ouverte à ce que le dossier soit confié à un arbitre qui trancherait lui-même le litige après avoir entendu les parties.

Agent.e.s de sûreté à Mine Raglan

Sur une note positive, le lockout déguisé qui concernait les agent.e.s de sûreté de Mine Raglan, propriété de Glencore, a pris fin en juin dernier. Le Syndicat des Métallos a conclu un règlement avec l'entreprise qui a permis la réintégration de deux des trois travailleurs licenciés; le troisième a choisi de prendre sa retraite. Ils ont retrouvé leur dignité et obtenu le respect. Les Métallos ont eu gain de cause à chacune des étapes du processus judiciaire, ce qui a ouvert la porte à un règlement. Merci à toutes les sections locales qui les ont appuyé.e.s depuis mars 2021. Votre soutien a été déterminant.

CONTRATS

La vaste majorité des conventions collectives se renouvellent sans conflit de travail. Si ces ententes font moins d'éclats, elles nécessitent tout de même une mobilisation active des membres. Alors, pourquoi ne pas souligner quelques négociations s'étant avérées particulièrement fructueuses cette année? Il s'agit d'un échantillon parmi les très nombreuses conventions dignes de mention.

Minerai de fer Québec

Les 712 travailleur.euse.s de Minerai de fer Québec (SL 9996), principalement en navettage, ont renouvelé leur contrat pour 5 ans avec des hausses moyennes totalisant 26,5%, et qui peuvent même atteindre 31% pour les journalier.ère.s. La prime pour les travailleur.euse.s qui résident à Fermont passe de 600 \$ à 900 \$ par mois. Plusieurs améliorations, au nombre de 61, ont aussi été apportées au volet normatif



Le comité de négociation chez Magotteaux à Magog lors de la signature du premier contrat de cette unité membre de la SL 7531. Ce contrat a été ratifié à l'unanimité par les membres.

du contrat de travail. Mentionnons que la formation sera attribuée plus équitablement dans le respect de l'ancienneté et qu'il en sera de même pour postuler à des assignations. Finalement, une clause a été négociée pour que des travailleur.euse.s saisonnier.ère.s puissent être embauché.e.s à titre permanent chaque année.

Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN)

L'été dernier, les quelque 200 métallos de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN) (SL 6254) ont vu leurs salaires se hisser à la hauteur de ce qui est offert dans le reste du secteur minier. Les salaires ont été haussés de 20,5% sur 5 ans. De plus, la formule de l'indemnité de vie chère a été ajustée, et celle-ci sera intégrée annuellement au taux de salaire normal. Les conditions de retraite et les vacances sont améliorées. Un jour férié a été ajouté, et le nombre de journées de congé de maladie rémunéré a été augmenté.

Magotteaux

En novembre, les 80 travailleur.euse.s nouvellement syndiqué.e.s de l'usine Magotteaux à Magog (SL 7531), qui fabriquent des boulets de broyage pour l'industrie minière, ont ratifié à l'unanimité une première convention collective de 3 ans, avec des hausses moyennes de 13% la première année, puis des augmentations de 2,25% pour chacune des 2 années suivantes. Les échelons salariaux sont ajustés à la fin de la première année, de façon à accéder plus rapidement au maximum de l'échelle salariale; la progression sera désormais automatique. Un nouvel horaire de travail de 24 h par semaine, rémunéré l'équivalent de 36 h par semaine, est institué. La syndicalisation a aidé grandement à améliorer les conditions de travail et à impliquer davantage les travailleur.euse.s en santé et sécurité du travail. Toutefois, un grave incendie a ravagé l'usine en août dernier, et des travaux de reconstruction sont en cours. Nous sommes de tout cœur avec nos membres dans cette situation difficile.

CEZinc

Les 400 métallos de l'usine CEZinc à Salaberry-de-Valleyfield (SL 6486) ont ratifié un contrat de 3 ans avec des augmentations salariales totalisant 18%, dont 8% dès la première année. Gain majeur : les heures supplémentaires



Manifestation devant le siège social montréalais de TELUS pour dénoncer ses politiques antisyndicales. L'entreprise multiplie les congédiements déguisés avec ses politiques absurdes de retour en présentiel et le déménagement forcé de travailleur.euse.s dans d'autres provinces. On reconnaît aussi sur la photo des lockouté.e.s de Vidéotron à Gatineau à gauche (SCFP) et des métallos de la SL 9582 chez Nortek à Anjou.



Le représentant à la santé et sécurité Maxim Bouffard prend la pose en compagnie d'un travailleur à l'usine CEZinc de Salaberry-de-Valleyfield, devant des lingots de zinc.

seront dorénavant payées à temps double, dès la première heure au-delà de l'horaire normal. Le contrat prévoit des hausses graduelles des prestations de retraite. Les assurances collectives ont aussi été bonifiées. Ce nouveau contrat, le premier depuis le rachat par Glencore, pave la voie à d'importants investissements dans l'usine, dont la réfection du hall d'électrolyse.

ArcelorMittal Saint-Patrick

La centaine de travailleur.euse.s de la tréfilerie d'ArcelorMittal de la rue Saint-Patrick, à Montréal (SL 9399), a signé un contrat de 6 ans, avec des hausses salariales moyennes de 37,5%. Avec le retrait d'échelons salariaux, certain.e.s travailleur.euse.s en début de carrière auront même droit à des hausses pouvant aller jusqu'à 61%. Maintenant, les travailleur.euse.s commencent automatiquement au haut de l'échelle. Une lettre d'entente vient confirmer le fait que le ou la représentant.e à la prévention est libéré.e 40 heures par semaine, soit 5 fois plus d'heures que le minimum requis de 8 heures par semaine. La prime pour le travail de soir est haussée de 150%, tandis que celle pour le travail de nuit est triplée. La cotisation de l'employeur au régime de retraite à financement salarial (RRFS) sera haussée de 40% pour la durée du contrat. Une sixième semaine de vacances s'ajoute après 20 ans de service.



C'est à 100% que les membres de la SL 9399 à la tréfilerie d'ArcelorMittal à Montréal ont voté un mandat de grève à exercer au moment opportun. Cela a donné la force à leur comité de négociation d'aller chercher un excellent contrat.

Hôtel Sept-Îles et Le Manoir de Baie-Comeau

Alors que le propriétaire du Comfort Inn de Baie-Comeau laisse s'envenimer un conflit, les syndiqué.e.s membres de la SL 7065 dans 2 hôtels de la région ont conclu de très bons contrats de travail. À l'Hôtel Sept-Îles, les hausses totaliseront 18,5% sur 3 ans, dont 8,5% la première année. L'employeur versera une contribution de 2500 \$ au REER du Fonds de solidarité FTQ. Les périodes de vacances prises à l'extérieur de la saison haute seront rémunérées avec une prime de 25%. Soulignons par ailleurs que le service de buanderie sera dorénavant équipé d'un système de climatisation fonctionnel. Trois congés payés par année ont été ajoutés, pour un total de douze.

Au Manoir de Baie-Comeau, les syndiqué.e.s ont signé pour 5 ans, avec des hausses salariales totalisant 23%, dont 11% dès maintenant. De plus, la vingtaine de métallos verront leur pouvoir d'achat protégé contre l'inflation. Une bonification de l'échelle salariale a aussi été négociée afin de mieux refléter l'expérience. Le temps supplémentaire sera pris en compte après 8 heures de travail dans une journée (plutôt que de façon hebdomadaire). Un jour férié supplémentaire a été négocié.

Rio Tinto - Usine Alma

À l'usine Alma, les salaires font l'objet d'un mécanisme d'ajustement distinct; la négociation sur les régimes de retraite s'était tenue en 2023. Cette année, la section locale 9490 a conclu un nouveau contrat de travail de 4 ans, qui comprend plusieurs percées historiques. Les primes de soir et de nuit ont été augmentées de 45%, et celle du dimanche, de 20%. Les allocations pour les repas sont presque doublées. Les vacances ont été bonifiées, et le montant des indemnités de congé accumulées après 25 ans d'ancienneté sera augmenté.

Au chapitre de l'organisation du travail, de nouveaux emplois de jour ont été créés, et davantage de travailleur.euse.s pourront bénéficier d'un horaire de relève, ce qui permet



L'adjoint au directeur québécois des Métallos, Nicolas Lapierre, en visite à l'aluminerie de Rio Tinto à Alma en février, avec le représentant syndical Alexandre Fréchette et le coordonnateur au recrutement Luc Julien (les trois à droite de la photo). On reconnaît en bleu le président de la SL 9490, Sylvain Maltais.

d'accumuler trois semaines de congé par année, en plus des vacances habituelles. Un plus grand nombre de travailleur.euse.s de métier et d'opération pourront bénéficier d'horaires spéciaux, avec une journée de congé supplémentaire à chaque période de congé de deux semaines. Ceux et celles qui sont de garde obtiendront une rémunération hebdomadaire qui équivaut à 21 heures de travail plutôt que 18, en sus des heures travaillées. L'échelle salariale des employé.e.s de métier est raccourcie de cinq ans à six mois. Les travailleur.euse.s qui cumulent plus de cinq années au même poste pourront mettre davantage d'heures dans leur banque de temps.

Des gains ont aussi été obtenus quant au remplacement des retraité.e.s dans les bureaux; l'échelle salariale y a été écourtée, passant de huit à cinq échelons, et des dispositions sur le télétravail ont été introduites. Une lettre d'intention a été ajoutée au contrat quant à l'intégration d'un plus grand nombre de femmes dans le milieu de travail, pour faire écho à l'action syndicale des dernières années en ce sens. La cotisation de l'employeur au Fonds humanitaire des Métallos est doublée, pour atteindre deux cents l'heure travaillée.

Infasco

Les 300 métallos de chez Infasco à Marieville ont aussi conclu un bon contrat de 3 ans avec des hausses totalisant 14,5 %, dont 8 % la première année. De plus, les primes de soir et de nuit sont doublées. Le régime d'assurance collective est également bonifié, et l'employeur en assumera une plus grande part. Fait à noter : l'échelle salariale a été révisée, et les nouveaux et nouvelles travailleur.euse.s commenceront immédiatement au taux horaire de 100 % plutôt que de 90 %. Une autre amélioration importante est l'implantation du Régime de retraite à financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ), qui permettra d'offrir un régime à prestations déterminées et de mieux harmoniser les régimes de retraite.

Sur le front juridique

Certaines batailles se déplacent devant les tribunaux et en arbitrage. Notre persévérance et la rigueur de la préparation de nos dossiers nous permettent d'avoir gain de cause. Les employeurs n'hésitent pas à user abondamment des recours judiciaires, très souvent à outrance. Mais ils n'ont qu'à bien se tenir, à ce jeu, nous refusons de leur laisser le haut du pavé.

MANAC

En 2021, le fabricant de semi-remorques Manac a congédié le président de la section locale 9471 peu après son élection. L'employeur avait déjà été rappelé à l'ordre en 2021 par le Tribunal administratif du travail (TAT). Il a ensuite déposé un grief patronal afin d'empêcher le président syndical d'occuper cette fonction. L'arbitre a débouté une deuxième fois la compagnie cette année en précisant « qu'il n'appartient pas à un employeur de choisir avec qui et dans quel cadre il doit discuter des relations de travail d'un groupe de salarié.e.s qui a librement choisi ses représentant.e.s ». Le dossier suit son cours.

UNE MEILLEURE FORMATION POUR LES SIGNALER.EUSE.S

Parfois, les tribunaux peuvent servir de levier pour provoquer des changements positifs dans nos milieux de travail. C'est le pari pris par les métallos de la signalisation routière, qui ont porté plainte à la CNESST au sujet du manque de formation en santé et sécurité dispensée aux signaleur.euse.s en poste aux abords des chantiers de construction.

Le Tribunal administratif du travail (TAT) a abondé dans le même sens en mai dernier, jugeant insuffisante l'actuelle formation d'environ trois heures offerte en ligne. Pour les Métallos, les signaleur.euse.s devraient avoir accès à la formation de 30 heures en lien avec la sécurité sur les chantiers de construction.

Le Tribunal a jugé que les signaleur.euse.s routier.ère.s devaient être mieux formé.e.s étant donné les risques pour leur sécurité. Le TAT a même encouragé l'industrie à prendre davantage d'initiatives en matière de formation spécifique aux signaleur.euse.s routier.ère.s afin de réduire leur exposition aux dangers. Au moment de mettre sous presse, le dossier faisait l'objet d'une contestation de l'employeur, et on attendait l'audience.

RECONNAISSANCE D'UN CANCER PROFESSIONNEL AU CHEMIN DE FER D'ARCELORMITTAL

C'est parfois une véritable course à obstacles pour un.e travailleur.euse de faire reconnaître une maladie comme étant liée au travail. Les Métallos du Québec soutiennent leurs membres dans cette épreuve difficile, alors qu'ils font souvent face à la fermeture de la CNESST ou aux contestations de leur employeur. C'est ce qui est arrivé récemment à Dario Mignault, conducteur-électromécanicien d'une meuleuse de rail chez ArcelorMittal (SL 6869). Ce dernier est atteint d'un type rare de cancer, qui affecte plus souvent les pompier.ère.s exposé.e.s aux fumées. Or, le travail de Dario Mignault s'apparentait précisément à celui de pompier.

La CNESST a refusé dans un premier temps de reconnaître son cancer comme une maladie professionnelle. Les Métallos ont accompagné Dario Mignault dans la contestation, et la responsable de la santé et sécurité, M^e Julie Hébert, a plaidé



On voit au centre Dario Mignault, victime d'un cancer causé par l'exposition à la fumée, en compagnie de collègues de la SL 6869 qui faisaient un travail similaire; on voit Claude Côté à gauche, qui a aussi été victime d'un cancer, ainsi que Gabriel Turner à l'arrière et Germain Fortin à droite.



Des militant.e.s de la section locale 8922 représentant les travailleur.euse.s de la sécurité privée participaient cet été à une manifestation en appui aux syndiqué.e.s de la construction qui dénonçaient les reculs dans la loi régissant le domaine de la construction. On voit de gauche à droite les délégués de grief Daniel Desjardins, Alain Tremblay et Denis Fafard, la vice-présidente Johanne Richard, la déléguée de grief Nancy Larche, le président Vincent Boily et le délégué de grief Luc Boisvert.

son dossier. La maladie a été reconnue comme étant reliée au travail par le TAT. ArcelorMittal a toutefois demandé la révision ou la révocation de cette décision. Une audience est prévue en novembre.

ENTREPRISES DOUTEUSES DANS LA SÉCURITÉ PRIVÉE

Sur un autre registre, il y a un scénario qu'on voit trop souvent se répéter dans le secteur de la sécurité privée : des compagnies en difficulté financière ne paient pas les travailleur.euse.s et financent leurs activités courantes à même les sommes qu'elles prélèvent sur les chèques de paie pour les impôts, les primes d'assurance ou encore les cotisations syndicales.

Depuis 2023, c'est la compagnie Neptune qui défraie la chronique pour la façon dont elle a volé ses employé.e.s juste avant de se mettre en faillite. La section locale 8922 des Métallos a fait un travail colossal, tant sur le plan juridique que sur celui de la communication avec les membres lésé.e.s, pour que les agent.e.s de sécurité retrouvent les sommes dues. Il a d'abord fallu faire intervenir les avocat.e.s des Métallos pour faire reconnaître la faillite de toutes les entreprises à numéro opérant sous le nom de Neptune, afin que l'ensemble des travailleur.euse.s puissent avoir accès au Programme de protection des salariés, et ensuite faire pression pour que les trousseaux soient transmis. Finalement, on a dû demander des délais supplémentaires pour présenter les demandes.

En parallèle, le Syndicat des Métallos a dû lui-même s'inscrire à titre de créancier de Neptune pour les cotisations et les primes d'assurances prélevées sur les paies qui ne lui ont pas été remises.

Soulignons qu'un autre employeur, Radar Sécurité, fait aussi des siennes avec les paies de ses quelque 350 agent.e.s de sécurité. La section locale 8922 a d'ailleurs formulé un grief collectif en septembre au nom des agent.e.s de sécurité qui n'ont pas été payé.e.s. Elle a aussi entrepris des recours en justice contre l'agence qui garde dans ses coffres les cotisations syndicales prélevées sur le salaire des agent.e.s.

Devant la répétition de tels scénarios crapuleux, la section locale 8922 et son représentant syndical ont multiplié les interventions pour un resserrement des critères d'attribution des permis de sécurité. La question a été mise de l'avant à plusieurs reprises par les Métallos au Bureau de la sécurité privée, et le comité paritaire est à son tour intervenu en ce sens auprès du ministre de la Sécurité publique.

Nous sommes toutefois déçus de voir le Bureau de la sécurité privée se traîner les pieds dans le dossier. En 2010, lorsque le Bureau avait été créé, et que j'y siégeais comme représentant des Métallos, il avait 2 missions : professionnaliser le métier d'agent.e de sécurité et mieux encadrer les agences de sécurité. Si on constate des avancées sur la première mission, on a l'impression de reculer en ce qui a trait à l'encadrement des entreprises. Ça suffit! Le BSP doit faire son travail et resserrer la vis aux agences de sécurité délinquantes.

Par ailleurs, on constate aussi un autre phénomène dérangeant dans cette industrie : de petits joueurs qui emploient un petit nombre d'agent.e.s refusent de se joindre à l'Association provinciale des agences de sécurité (APAS). Ce faisant, ils n'endossent pas la convention maîtresse négociée entre l'APAS et la SL 8922. Ils demandent plutôt des négociations séparées, où ils tentent d'offrir des conditions moins avantageuses pour leurs agent.e.s. Cette tendance doit cesser. On ne peut ainsi tolérer que de petites entreprises tentent de casser le modèle et de niveler les conditions de travail vers le bas.

On va se montrer de plus en plus rigides devant ces employeurs récalcitrants, et on va mener le combat pour que

ces derniers cessent de jouer aux plus fins en essayant de dégrader les conditions de nos membres.

UN GRIEF PAYANT À MINE MATAGAMI

Les travailleur.euse.s de Glencore Mine Matagami ont obtenu un montant substantiel supplémentaire après la fermeture de la mine en 2022, à la suite de la contestation du calcul des indemnités de départ par les Métallos.

Le grief s'est finalement réglé cette année, ce qui a permis, lors de la dernière semaine d'août,



En août, le président de la section locale composée 9291, Sébastien Rail, remettait un chèque à un ex-employé de Glencore Mine Matagami à la suite du règlement d'un grief syndical sur les modalités de calcul de l'indemnité de fermeture.

de remettre des chèques aux 147 ancien.ne.s employé.e.s de Glencore Mine Matagami. Ces montants venaient s'ajouter aux indemnités de départ déjà versées par la mine.

RESPECT DU SYNDICAT CHEZ CANADIEN PACIFIQUE

Dans un autre dossier, de compétence fédérale cette fois, la section locale 1976 a réussi à se faire respecter en tant que seul agent négociateur. La compagnie Chemin de fer du Centre du Maine et du Québec, propriété de Canadien Pacifique, avait entrepris de verser des primes à l'embauche, sans consultation avec le syndicat et en contradiction avec la convention collective. Le Bureau d'arbitrage et de médiation des chemins de fer du Canada a donné raison à la SL 1976 dans le litige l'opposant à la compagnie. L'employeur devra verser 5000 \$ en compensation au Syndicat et cesser cette pratique. Toute prime de ce genre devra donc faire l'objet d'une entente avec le Syndicat.

Plusieurs enjeux de société

Nous sommes intervenu.e.s publiquement ainsi qu'auprès des élu.e.s sur plusieurs enjeux en lien avec les conditions de travail et l'emploi de nos membres au cours de la dernière année. Voici un tour d'horizon de quelques-uns de ces enjeux.

TRAVAIL MIGRANT TEMPORAIRE

Après la dernière assemblée annuelle où on a amorcé une réflexion et créé une plateforme de revendication sur le travail migrant temporaire, cette question est demeurée un axe de travail important tout au long de l'année pour les Métallos.

Le chargé de projet assigné depuis juin à ce dossier, Mouloud Idir, a effectué une quinzaine de visites dans les milieux de travail : il a pu rencontrer des travailleur.euse.s migrant.e.s temporaires (TMT) qui gagnent leur vie dans des entreprises de diverses régions du Québec : de Montréal à Chibougamau, en passant par l'Abitibi et la Beauce, il s'est entretenu avec des collègues et concitoyen.ne.s Métallos originaires de différents continents. Cela nous a permis de prendre la mesure du travail continu, car déjà entamé, qui s'impose à nous comme à d'autres syndicats, en vue de consolider les liens de confiance et de proximité indispensables à notre vie syndicale.



Le chargé de projet sur le travail migrant, Mouloud Idir, a rencontré des travailleur.euse.s migrant.e.s à l'hôtel Grand Lodge de Mont-Tremblant, en compagnie du représentant syndical Jean-Yves Couture.



Le chargé de projet sur le travail migrant Mouloud Idir (debout) a effectué au cours des derniers mois une tournée de plusieurs milieux de travail qui emploient des travailleur.euse.s migrant.e.s temporaires partout au Québec. On le voit ici avec des travailleur.euse.s migrant.e.s, principalement originaires des Philippines, qui travaillent chez Chantiers Chibougamau. On reconnaît sur la photo à gauche le président de la SL 8644, avec à ses côtés le coordonnateur du recrutement Luc Julien et le représentant syndical Alexandre Fréchette (à l'avant à droite).

Une dynamique porteuse de solidarité est mise en branle. Il s'agira d'en consolider les bases en portant attention aux réalités de nos collègues TMT Métallos et à leurs appréhensions : la crainte de représailles, l'isolement familial, la vie en région éloignée, la différence culturelle, etc. Ce sont donc à la fois des défis structurels qui sont nommés quant à la mobilisation, mais aussi la charge émotive reliée à la précarité du statut et à la dimension interculturelle qu'il faut garder en perspective dans nos rapports mutuels. Nous continuerons à creuser tout cela.

Par ailleurs, deux grands enjeux ressortaient clairement de la tournée du chargé de projet. Ils rejoignent d'ailleurs les revendications portées par notre syndicat dans ce dossier : le désir des TMT de s'émanciper du cadre restrictif des permis fermés et d'accéder à la résidence permanente en vue de construire leur projet de vie au Québec. C'est dans cet esprit que nous continuons à suivre le dossier et à nous tenir à jour, entre autres, quant aux multiples modifications apportées par les différents gouvernements au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET).

À cet égard, nous avons été partie prenante des deux prises de position récentes de la FTQ sur cette question. Nos revendications de fond quant à l'abolition des permis fermés, à l'ouverture sans discrimination des voies d'accès à la résidence permanente et à la fin de l'embauche illimitée des TMT dans une même entreprise ont été réitérées. Notre message est constant : le recours au travail temporaire ne doit pas servir à combler des besoins permanents. Ce détournement des objectifs officiels du PTET demeure clairement mis en exergue par les Métallos. Les sections locales et les collègues TMT rencontré.e.s apprécient ce recadrage, qui s'avère nécessaire dans le débat. D'autant plus que les gouvernements ont opéré au cours des dernières années un virage décisif vers l'immigration temporaire. Ils ont ainsi abandonné, sans que le grand public en prenne conscience, le modèle à la base de l'immigration canadienne voulant que toute personne migrante soit reconnue comme étant une future personne citoyenne. Ce principe permettait d'équilibrer, en matière de droits citoyens, notre système d'immigration qui est surtout arrimé aux besoins

économiques des entreprises. L'équilibre est brisé, alors que les voies d'accès entre les deux statuts se raréfient.

C'est le constat majeur que nous dressons. Comme organisation syndicale, nous tenons à l'égalité des travailleur.euse.s et rejetons un système qui prive des êtres humains des droits fondamentaux liés à la liberté et à l'égalité en matière de citoyenneté. Nous souhaitons contribuer à ce que ce processus d'immigration ne se limite pas au travail. Car ce ne sont pas que des travailleur.euse.s qui viennent au Québec, mais bien des personnes humaines dignes qui souhaitent s'établir ici avec leurs proches.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DANS LA SIGNALISATION

L'action des Métallos pour améliorer les conditions de travail ainsi que la santé et sécurité dans le secteur de la signalisation routière s'est poursuivie cette année, après la création en 2023 de la nouvelle section locale 9005 pour représenter les travailleur.euse.s de cette industrie.

À l'approche de la haute saison des chantiers routiers au printemps dernier, les Métallos ont multiplié les interventions auprès du gouvernement ainsi que dans les médias. Nous avons demandé un meilleur encadrement des agences de signalisation routière, davantage d'inspections sur les chantiers routiers ainsi qu'une formation plus complète des travailleur.euse.s de la signalisation routière.



Le représentant syndical Martin L'Abbée, l'adjoint au directeur québécois des Métallos Nicolas Lapière et la présidente de la SL 9005 Nathalie Perron assistaient en juin à la conférence de presse de la Semaine de la signalisation routière. Ces derniers mois, les Métallos ont intensifié leur campagne pour améliorer la santé et la sécurité pour les travailleur.euse.s de la signalisation routière.

Une ligne de dénonciation a aussi été mise sur pied pour transmettre de l'information sur des situations non sécuritaires ou non conformes.

Une attention particulière doit être portée à la santé et sécurité dans ce secteur où les décès et accidents sont nombreux, et où nos membres sont exposé.e.s à de nombreuses démonstrations d'incivilité. Seulement cette année, on dénombre le décès de 3 personnes, ce qui porte à 22 le nombre de travailleur.euse.s de la signalisation routière qui ont perdu la vie au travail depuis 2008. Le travail se poursuit pour apporter des changements structurants dans ce secteur.

L'AVENIR DE LA FORÊT

Des changements structurants, c'est aussi ce qu'on réclame pour l'avenir de la forêt et de la transformation du bois. Alors que Québec et Ottawa s'enlisent dans une querelle pour savoir si le caribou forestier est de compétence fédérale ou québécoise, nous avons dénoncé l'immobilisme de Québec qui échoue non seulement à protéger le caribou, mais aussi à réorienter l'industrie forestière vers un avenir plus durable.

Nous avons produit un mémoire cet hiver pour une consultation du gouvernement du Québec sur l'avenir de la forêt. Nous y avons plaidé une vision intégrée axée sur une meilleure foresterie, la transformation de la ressource au Québec et le développement de nouvelles filières liées à la décarbonation de notre économie.

En coalition avec les autres syndicats du secteur, nous avons revendiqué des actions concrètes pour réorienter l'industrie forestière vers un nouveau modèle d'exploitation plus durable. Un tel modèle devrait améliorer les méthodes d'exploitation et de reboisement, diversifier les usages des produits du bois, et maximiser les retombées économiques ainsi que les emplois de ce secteur.



Les dirigeants des 4 syndicats représentant des travailleur.euse.s de l'industrie forestière et de la transformation du bois ont lancé un cri du cœur à l'Assemblée nationale au moment de la rentrée parlementaire de l'automne 2024. Ils ont demandé à Québec un plan global pour moderniser l'industrie forestière, et répondre aux défis que posent les changements climatiques et la protection du caribou. On voit de gauche à droite le directeur québécois des Métallos, Dominic Lemieux, le président de la FIM-CSN, Kevin Gagnon, le directeur québécois d'Unifor, Daniel Cloutier, et le président de la CSD, Luc Vachon.

À LA DÉFENSE DE L'ACIER D'ICI

Nous nous sommes aussi fait entendre, cette fois-ci auprès du gouvernement fédéral, pour la défense de l'acier d'ici. Une soixantaine de métallos, dont plusieurs venu.e.s des sections locales du Québec, ont participé à une opération de sensibilisation des député.e.s.

L'acier produit au Canada entraîne l'émission d'environ trois fois moins de gaz à effet de serre que l'acier importé d'autres pays, ont fait valoir les Métallos. Pourtant, la part des importations d'acier sur le marché canadien est passée de 15,5 % en 1984 à 61 % en 2023.

Malheureusement, le Canada n'impose pas d'exigences suffisamment sévères quant à l'approvisionnement en acier local. Lors de rencontres avec les député.e.s, les Métallos ont souligné l'importance d'établir des exigences plus claires sur l'approvisionnement en acier canadien dans les projets d'infrastructures financés par les fonds publics. Ils et elles ont également demandé un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, soit une forme de taxe sur l'acier importé afin de « tenir compte du prix réel de l'acier fabriqué dans les pays ayant des normes environnementales moins strictes ». Les Métallos ont aussi plaidé pour que l'Agence des services frontaliers du Canada ait davantage de moyens pour repérer l'acier faisant l'objet d'un commerce déloyal.

Faisant écho à nos revendications, le gouvernement fédéral a annoncé à la fin août des tarifs de 25 % sur l'acier et l'aluminium chinois. Un tarif de 100 % sur les importations de véhicules électriques chinois a aussi été annoncé afin de contrer le dumping en provenance de la Chine. Nous avons salué les annonces, en soulignant que les matériaux produits au Québec avaient un meilleur bilan carbone.

Recrutement

En terminant ce rapport, j'aimerais parler brièvement du recrutement syndical. Au cours des dernières années, des efforts importants ont été déployés pour résister à des campagnes de maraudage d'autres organisations syndicales ou pour tenter de ravir des groupes à d'autres organisations.



Le tout premier comité exécutif de la toute nouvelle section locale 9595 chez Stelpro, qui représente 300 nouveaux et nouvelles métallos. Le comité exécutif a été élu le 11 janvier dernier, après la syndicalisation obtenue de haute lutte le 14 octobre 2023.



Les débardeur.euse.s du port de Sept-Îles (SL 2015) ont fait un don de 8000 \$ pour soutenir leurs confrères et consœurs en lockout au port de Québec depuis septembre 2022. Ce don a marqué le coup d'envoi d'une campagne de solidarité, au cours de laquelle plusieurs autres syndicats Métallos sont venus en aide aux lockouté.e.s membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). De gauche à droite, le vice-président de la SL 2015 Sébastien Gravel-Bourgeois et le représentant syndical des Métallos Marc Tremblay. On reconnaît au centre de la photo le président de la SL 2015 François Haché, avec à droite le vice-président de la SL 2614 du SCFP Sylvain Michaud, ainsi qu'un autre débardeur lockouté.

Une réflexion s'impose sur le meilleur usage des forces de notre service de recrutement. Lorsque nous nous querellons ainsi entre organisations syndicales, nous ne servons pas vraiment les intérêts des travailleur.euse.s. Ce sont les employeurs qui sortent gagnants de cette division. L'idée n'est pas de nous laisser faire, loin de là. Mais j'aimerais que nous concentrons nos énergies sur les milieux non syndiqués, ou mal syndiqués avec un syndicat de complaisance qui sert les intérêts de l'employeur.

Pour réellement tirer vers le haut les conditions de travail dans le secteur privé au Québec, il faut qu'un maximum de travailleur.euse.s y soient syndiqué.e.s, avec de vrais syndicats. Pour l'heure, seulement 23 % des salarié.e.s du secteur privé sont syndiqué.e.s (en 2023), comparativement à 39 % dans l'ensemble de la société¹. Bref, des endroits à syndiquer, il y en a en masse !

Certes, nous aurons toujours nos divergences, nos approches parfois différentes et nos chevaux de bataille respectifs. Nous devons toutefois préserver notre capacité à nous unir lorsque ça compte. C'est essentiel pour améliorer le sort des travailleur.euse.s.

UN SYNDICAT PLURIEL

Nous devons concentrer nos efforts de recrutement dans les milieux de travail où nous pouvons être utiles, là où les travailleur.euse.s sont exploité.e.s, là où leur travail n'est pas rémunéré à sa juste valeur, là où la santé et la sécurité sont mises à mal.

1. Calculs FTQ à partir de : STATISTIQUE CANADA, Couverture syndicale selon l'industrie, données annuelles (x 1000), Tableau 14-10-0070-01.

Dans plusieurs de ces milieux de travail, il y a de fortes chances qu'on retrouve un nombre plus important de travailleur.euse.s issu.e.s de l'immigration, et donc victimes de discrimination systémique.

Pour les rejoindre, il faudra établir un lien de confiance, comprendre leur réalité et faire preuve de sensibilité pour cerner leurs besoins. Cela demande de renouveler nos pratiques syndicales pour rejoindre ces travailleur.euse.s. Le propre d'un syndicat est de s'adapter aux réalités de ses membres; je suis convaincu que nous saurons jeter des ponts entre les différents univers culturels, et démontrer la pertinence de l'action collective pour améliorer les conditions de travail et de vie.

Ensemble, par le moyen qu'est l'action syndicale, nous pouvons imposer le respect.

Conclusion

Notre syndicat a évolué avec nos membres et leurs aspirations, en phase avec la société québécoise.

Nous avons aussi contribué à façonner notre société, toujours au service des travailleur.euse.s et de leurs familles.

Les lois favorables aux droits des travailleur.euse.s, comme la formule Rand et le précompte syndical, la loi anti-briseurs de grève, l'accréditation syndicale sur présentation d'une majorité de cartes d'adhésion, l'interdiction des clauses « orphelin » ainsi que les mécanismes de prévention en santé et sécurité, sont des victoires marquantes. On dit d'ailleurs souvent qu'elles font partie du caractère distinct de la société québécoise. Si nos lois du travail sont (un peu) plus juste aujourd'hui, c'est grâce aux générations de syndicalistes qui ont lutté avant nous.

Rien de tout cela ne doit être tenu pour acquis. Il faut continuer de revendiquer. Il faut toujours avoir à l'œil ceux et celles qui veulent affaiblir les syndicats ou séduire les travailleur.euse.s tout en cherchant à les diviser.

Nous devons protéger les conditions de travail, et continuer de revendiquer et de cultiver notre spécificité québécoise,

le fait français ainsi que notre militantisme bien ancré. Nous apportons beaucoup à notre grand syndicat.

Et il nous apporte aussi beaucoup. Notre appartenance à un grand syndicat nord-américain aux ramifications internationales nous donne une force incroyable face aux multinationales. Elle nous permet de nous appuyer sur la solidarité de 800 000 membres partout sur le continent.

Nous apportons aussi beaucoup à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, par notre participation active, notre culture de solidarité et les batailles que nous menons aux côtés des autres syndicats affiliés. La FTQ rend à son tour plus forte la voix des travailleur.euse.s au Québec et décuple notre action auprès des gouvernements.

Nous faisons partie d'un mouvement syndical fort et vivant. Et tout mouvement qui se respecte se doit d'avancer, sinon il recule.

Continuons de changer le monde avec pertinence, pragmatisme, espoir et solidarité.

Parce qu'être métallos, ça change le monde!



Force – Solidarité – Respect devant l'Assemblée nationale avec les syndiqué.e.s de la construction en mars dernier.

Votre équipe en 2023-2024

DIRECTION



Dominic Lemieux
Directeur



Nicolas Lapierre
Adjoint au directeur

SERVICES TECHNIQUES



Stéphane Brodeur
Encadreur



Clairandrée
Cauchy
Communications



Jocelyn Desjardins
Communications
Recrutement



Roch Drapeau
Recherche



Julie Hébert
Santé et sécurité



Mouloud Idir
Chargé de projet,
travail migrant



Martin L'Abbée
Évaluation
des emplois



Daniel Mallette
Solidarité
internationale



Maude Raïche
Éducation

RECRUTEMENT



Luc Julien
Coordonnateur



Martin Laberge



Yves Bouffard

PERSONNEL DE SOUTIEN



Yasmine
Bouzelboudjen



Sylvie Doiron



Martina Folco



Teodora-Elena
Gecse



Nathalie Leblanc



Sandra Levesque



Kenia Mendoza



Josée Perron



Josée-Marie
Sarrazin



Josée Simard



Sylvie Tremblay

VÉRIFICATEUR INTERNATIONAL



Sylvain Ducharme

MONTREAL



Nathalie Lapointe
Coordonnatrice



Annie Daigneault



Pierre-Luc Dick



Steve Galibois



Jerry McIntyre



Sylvain-Rock
Plante

QUEBEC



Pascal Loignon
Coordonnateur



François Cardinal



Marc Duchaine



Alexandre
Fréchette



Jean-Yves Couture



Luc Laberge



Dany Maltais



Hugues Villeneuve

BROSSARD



Guy Gaudette
Coordonnateur



Hans-Woosly
Balan



Manon
Castonguay



Michel Courcy



Martin Courville



Yves Rolland

NORD/NORD-OUEST



Benoît Locas
Coordonnateur



Harold Arseneault



Éric Blais



Sonia Charette

SEPT-ÎLES



Stéphane Néron
Coordonnateur



Marc Duchaine



Robert Roy



Marc Tremblay

* Marc Duchaine fait partie à la fois de l'équipe du bureau de Québec et de l'équipe de Sept-Îles.



*FORCE
SOLIDARITÉ
RESPECT*

WWW.METALLOS.ORG